

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail



-----  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE,  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'INNOVATION**  
-----

**STRATÉGIE NATIONALE  
DE DEVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE  
EN CÔTE D'IVOIRE  
SNNCI 2021-2025**

**Version 1.4**

## TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	6
2.	DIAGNOSTIC DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE EN CÔTE D'IVOIRE.....	8
2.1.	Analyse SWOT INFRASTRUCTURES TELECOMS .....	9
2.2.	Analyse SWOT ACCESSIBILITE, E-SERVICES ET MATURITE NUMERIQUE	11
2.3.	Analyse SWOT CONFIANCE NUMERIQUE .....	12
2.4.	Analyse SWOT RENFORCEMENT DES CAPACITES, INNOVATION, ENTREPRENEURIAT .....	14
2.4.1.	Concernant le renforcement des capacités.....	14
2.4.1.1.	Formation académique .....	14
2.4.1.2.	Formation non académique .....	17
2.4.1.3.	Concernant l'entrepreneuriat et l'innovation .....	18
2.5.	Les infrastructures numériques.....	20
2.6.	Les services numériques .....	21
2.7.	Les services financiers numériques .....	22
2.8.	Les compétences numériques .....	23
2.9.	L'environnement des affaires dans le secteur du numérique.....	25
2.10.	L'innovation .....	26
2.11.	La cybersécurité et la confiance numérique .....	27
3.	ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE .....	28
3.1.	Les enjeux.....	28
3.2.	La vision .....	30
3.3.	Les indicateurs stratégiques de performances à l'horizon 2025.....	31
3.4.	Le plan d'actions par pilier stratégique .....	33
3.4.1.	Les infrastructures numériques .....	34
3.4.2.	Les services numériques.....	39
3.4.3.	Les services financiers numériques.....	45
3.4.4.	Les compétences numériques.....	48
3.4.5.	L'environnement des affaires dans le secteur de l'économie numérique .....	54
3.4.6.	L'innovation .....	57
3.4.7.	La cybersécurité .....	60

4.	DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE SUIVI-ÉVALUATION.....	64
4.1.	Objectif spécifique.....	64
4.2.	Mise en œuvre .....	64
4.3.	Plan de suivi-évaluation.....	64
4.4.	Réformes.....	66

## MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



Les Technologies de l'Information de la communication (TIC) ont acquis une importance quasi-vitale dans nos sociétés modernes en transformant profondément les habitudes des usagers, des entreprises, et des gouvernements.

L'adoption des TIC comme outil de développement et d'amélioration des conditions de vie des populations n'est plus une option mais une obligation, eu égard au potentiel énorme dont ces technologies regorgent.

Chers compatriotes, chers amis de la Côte d'Ivoire, notre pays s'est fixé comme objectif de soutenir la croissance de l'économie nationale par la fourniture aux citoyens et aux organisations à travers une transformation digitale, garantissant la fourniture de services publics numériques pour faciliter la vie des populations.

L'ambition pleinement affirmée de l'Etat de Côte d'Ivoire d'être la locomotive régionale de la transformation digitale passe incontestablement par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie pour le développement national du numérique alignés sur les standards et exigences internationales en matière d'économie numérique.

En effet, en s'inscrivant dans la droite ligne des orientations gouvernementales en matière de développement durable dans tous les secteurs d'activités, la stratégie nationale de développement du numérique de notre pays définit la vision et les piliers stratégiques soutenant l'ambition du gouvernement de faire de la Côte d'Ivoire le hub régional en matière transformation digitale.

En témoigne également de l'engagement fort du gouvernement Ivoirien d'inscrire l'économie numérique comme l'un des secteurs prioritaires, dans un contexte marqué par l'accroissement rapide des technologies de l'information et de la communication.

Convaincu que le numérique reste une responsabilité partagée, le gouvernement Ivoirien s'engage à favoriser et renforcer la coopération entre les acteurs du secteur public, du secteur privé, les universités, la société civile, l'industrie, les partenaires extérieurs, les bailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement du numérique à l'horizon 2025 en Côte d'Ivoire.

## MESSAGE DU MINISTRE ROGER FELIX ADOM



Le monde interconnecté dans lequel nous vivons aujourd'hui offre incontestablement de multiples opportunités et perspectives de développement économique, social, etc.

L'augmentation significative du taux de pénétration des TIC de manière générale et d'Internet en particulier en Côte d'Ivoire, montre une forte adhésion de nos populations au numérique. Il n'est plus besoin de citer les avantages énormes que le numérique apporte dans la transformation de nos économies.

Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 est venue confirmer l'importance du numérique dans le développement économique et social.

A ce jour, nos sociétés sont de plus en plus tributaires des technologies de l'Information et de la Communication. Qu'il s'agisse du secteur des finances, de l'éducation, de l'agriculture, de la santé, de la culture, de la gestion des villes, le numérique s'est imposé comme un vecteur de croissance.

En effet, ces technologies accroissent la productivité, raccourcissent les distances et le temps, réduisent les coûts, améliorent la bonne gouvernance et surtout facilitent la vie des citoyens. Il revient dès lors à nos pays en voie de développement de se préparer à faire le meilleur usage de celles-ci.

Il est par conséquent plus que jamais nécessaire de mettre en place une stratégie qui va gouverner le développement du numérique afin d'assurer la transformation digitale de la Côte d'Ivoire.

La présente stratégie nationale de développement du numérique en Côte d'Ivoire fixe et définit les orientations stratégiques, les réformes et les projets pour la période 2021 – 2025.

# 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Côte d'Ivoire, à l'instar de nombre de pays africains, a hérité du monopole public des Postes et Télécommunications lors de son accession à l'indépendance en 1960.

Les Télécommunications ont été ainsi soumises à la gestion directe de l'Etat, du fait de son caractère de service public. Toutes les actions de développement du secteur jusqu'au milieu des années 1990 se sont déroulées dans le cadre de ce monopole public.

Les efforts de la réforme du secteur des Télécommunications initiée en 1990 dans le cadre du Programme de Stabilisation et de Relance Economique, ont abouti à l'adoption, le 7 juillet 1995, de la loi n°95-526 portant Code des Télécommunications.

Le Code de 1995 a permis l'ouverture du secteur à la concurrence par l'arrivée sur le marché de nouveaux opérateurs sur tous les segments des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), notamment les services de téléphonie fixe, mobile et la transmission des données y compris l'internet.

Également en vue de faciliter et coordonner la digitalisation de l'administration publique, l'Etat de Côte d'Ivoire a créé en 1999 par Décret n° 99-220 la société d'Etat dénommée Société nationale de Développement informatique (S.N.D.I.).

Cependant, en dépit des progrès notables apportés par la loi n°95-526 du 7 juillet 1995 portant code des télécommunications, force est de constater des insuffisances qui ont conduit à la réforme de 2012.

En outre, l'existence dans l'espace CEDEAO/UEMOA d'un cadre juridique harmonisé des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) va obliger l'Etat de Côte d'Ivoire à réviser sa législation y relative aux fins d'intégrer à l'instar des autres pays membres de ce marché ouest africain, les nouvelles dispositions communautaires. Ainsi, depuis le 21 mars 2012, l'ordonnance n°2012-293 du 21 mars 2012 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication a été adoptée.

L'entrée en vigueur de ladite ordonnance et de ses textes subséquents a façonné un nouveau paysage et conféré un dynamisme certain au secteur des télécommunications/TIC auquel sont désormais associées les activités postales.

2012 marque donc le début des changements significatifs du secteur des Télécommunications/TIC et de celui de la Poste par un nouveau cadre institutionnel et juridique qui prend en compte la convergence des réseaux et services pour favoriser leur développement.

Le développement des radiocommunications va par ailleurs amener l'Etat de Côte d'Ivoire à porter une attention particulière à la gestion des fréquences radioélectriques à partir de 2012 qui va se traduire par le choix de la séparation de la régulation et de la gestion de la ressource spectrale.

Également, exercée exclusivement par l'Etat de Côte d'Ivoire, l'activité postale va être réorganisée par la loi n°2013-702 du 10 octobre 2013 portant Code des Postes.

Les réformes opérées ont permis de positionner le secteur comme un pilier de l'économie nationale. Beaucoup reste cependant à faire pour amorcer un réel développement d'une économie numérique.

En outre l'économie mondiale est en train d'être remodelée par une transformation numérique rapide qui change les modèles fondamentaux des activités socioéconomiques. Cette tendance s'est davantage accélérée dans le sillage de la pandémie de la COVID-19. C'est dans ce contexte que le Gouvernement ivoirien s'est engagé dans l'élaboration d'une stratégie nationale numérique, afin de maintenir une dynamique de croissance rapide de l'économie nationale, tout en la rendant plus inclusive et plus durable.

La stratégie à élaborer doit fédérer toutes les initiatives nationales, continentales et internationales en cours, afin de permettre une coordination efficace de l'action publique menée dans tous les domaines et secteurs contribuant à forger le développement numérique de la Côte d'Ivoire. La transformation numérique envisagée vise à accroître la compétitivité des entreprises, améliorer la qualité des services publics, offrir de nouvelles perspectives socioéconomiques à l'ensemble des ivoiriens de façon inclusive, accélérer l'atteinte des objectifs de développement durables tout en assurant la sécurité individuelle et collective.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Ministère de l'Économie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation de Côte d'Ivoire, présente ci-après la Stratégie Nationale du Numérique de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2025 qui repose sur sept piliers :

- (1) Les infrastructures numériques ;
- (2) Les services numériques ;
- (3) Les services financiers numériques ;
- (4) Les compétences numériques
- (5) L'environnement des affaires dans le secteur du numérique ;
- (6) L'innovation ;
- (7) La cybersécurité et la confiance numérique.

Le document de la Stratégie Nationale du Numérique de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2025 est structuré en trois parties principales :

- (1) Le diagnostic stratégique ;
- (2) Les orientations stratégiques ;
- (3) Le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation de la mise en œuvre

L'élaboration de la stratégie nationale de développement du numérique en Côte d'Ivoire s'inscrit dans le cadre de l'appui transversal du secteur du numérique au Plan National de Développement (PND 2021-2025), et en conformité avec la Vision Côte d'Ivoire 2030.

Le diagnostic et la démarche s'appuient sur diverses études et sources dont :

- Le schéma Directeur des Technologies de l'Information et de la Communication, Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication, novembre 2012 ;
- Approfondissement du secteur des télécommunications – Plan Stratégique CI 2030 (Mc Kinsey), décembre 2018 ;
- Cadrage stratégique du secteur de l'économie numérique – Plan Stratégique CI 2030 (Mc Kinsey), février 2019 ;

- Stratégie Nationale d’Inclusion Financière (SNIF 2019-2024) - document cadre (Agence pour la Promotion de l’Inclusion Financière), 2019 ;
- Le rapport DE4A : Étude diagnostique de l’économie numérique de la Côte d’Ivoire, World Bank Group, décembre 2020 ;
- Le Plan Stratégique Côte d’Ivoire 2030, Présidence de la République, Conseil National de Politique Économique (CNPE), décembre 2020 ;
- Le rapport PARAE (Projet d’Appui au Renforcement de l’Administration Electronique), EY, avril 2021 ;
- Programme National de Développement 2021-2025, Ministère du Plan et du Développement, janvier 2021 ;
- Rapports des Deuxièmes Assises du Numérique, Ministère de l’Économie Numérique et de la Poste, février 2021.

## 2. DIAGNOSTIC DE L’ÉCONOMIE NUMÉRIQUE EN CÔTE D’IVOIRE

Ainsi, dans l’optique de dresser le bilan de la mise en œuvre des réformes engagées depuis 2012 et d’en dégager les perspectives, a eu lieu du 17 au 19 février 2021 à Abidjan, la deuxième édition des Assises du Numérique en Côte d’Ivoire sur le thème « Bilan et perspectives, 7 ans après la réforme du secteur des Télécoms/TIC et de la poste ».1

Ces assises ont permis d’établir un diagnostic détaillé du secteur qui, en combinaison avec les résultats et recommandations de diverses autres études à l’initiative de la Côte d’Ivoire ou des partenaires au développement, permet de disposer de données et références factuelles en vue de se projeter vers le futur.

---

<sup>1</sup> Document « recommandations finales des 2<sup>ème</sup> Assises du numériques » - février 2021



## 2.1. ANALYSE SWOT INFRASTRUCTURES TELECOMS<sup>2</sup>

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre législatif et réglementaire conforme aux meilleures pratiques ;</li> <li>- Délivrance des licences/autorisations basée sur le principe de la neutralité technologique ;</li> <li>- Institutions disposant de ressources, de pouvoirs et d'outils réglementaires leur permettant d'exercer leurs missions ;</li> <li>- Analyses et décisions de marché permettant d'une part, de mettre fin aux pratiques anticoncurrentielles et de respecter le principe d'orientation des tarifs vers les coûts, et d'autre part de disposer d'offres de référence d'accès réglementées ;</li> <li>- Disponibilité des investisseurs et investissements privés ;</li> <li>- Environnement concurrentiel dynamique avec la présence de plusieurs acteurs internationaux disposant de capacités techniques et financières pour développer les infrastructures télécoms ;</li> <li>- Mise en œuvre du partage d'infrastructures passives entre les acteurs et présence d'une Tower Company qui permet de déployer et de mutualiser les infrastructures passives ;</li> <li>- Décisions réglementaires spécifiques définissant les modalités techniques et tarifaires de mise en œuvre de l'itinérance nationale ;</li> <li>- Atterrissement de 4 câbles sous-marins ;</li> <li>- Plusieurs backbone fibre optique (privés et publics) disponibles dont le déploiement en cours d'un backbone national (RNHD) de 7000 km qui permettra de couvrir le territoire et d'améliorer l'accès dans les zones rurales ;</li> <li>- Niveau d'investissement des opérateurs demeurant constant ;</li> <li>- Taux de couverture (population) élevé de la téléphonie mobile et du haut débit mobile ;</li> <li>- Existence d'acteurs (GESTOCI, CI ENERGIES, etc.) pouvant proposer de la capacité sur les infrastructures alternatives (poteaux électriques, pipelines, etc.) pour le déploiement et l'extension des réseaux de télécommunications ;</li> <li>- Procédures transparentes et non discriminatoires d'octroi des fréquences ;</li> <li>- Disponibilité de bandes de fréquences ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inadéquation de l'ordonnance n°97-173 du 19 mars 1997 relative aux droits, taxes et redevances sur les radiocommunications aux enjeux actuels ;</li> <li>- Absence de décrets d'application de la Loi d'orientation sur la société de l'information ;</li> <li>- Absence de schéma directeur national des TIC ;</li> <li>- Des offres de gros d'interconnexion et surtout d'accès relativement chères par rapport aux moyennes internationales et à la capacité des acteurs nationaux (opérateurs et consommateurs) ;</li> <li>- Obligations chiffrées de couvertures limitées aux opérateurs puissants et déterminées en fonction de la population sans allusion à la couverture du territoire ;</li> <li>- Absence de contribution des OTT au développement des infrastructures ;</li> <li>- Peu d'opérateurs locaux ;</li> <li>- Absence d'infrastructure satellitaire nationale ;</li> <li>- RNHD toujours pas opérationnel ;</li> <li>- Pas de mutualisation des investissements ;</li> <li>- Service universel des télécommunications/TIC pas encore disponible pour l'ensemble de la population ;</li> <li>- Réseau Last mile pas suffisamment déployé ;</li> <li>- Faible taux de pénétration du haut débit fixe ;</li> <li>- Problèmes récurrents de qualité de service ;</li> <li>- Inexistence de textes encadrant la prestation de partage d'infrastructures passives ;</li> <li>- Monopole sur le marché des Towers CO ;</li> <li>- Réglementation non adaptée aux acteurs disposant d'infrastructures alternatives ;</li> <li>- Multiplicité des interlocuteurs pour le déploiement des infrastructures ;</li> <li>- Insuffisance de dispositifs de contrôle des fréquences ;</li> <li>- Recours à un appel à candidatures pour tous les services ouverts au public utilisant des ressources rares, indépendamment du type de réseau établi ;</li> <li>- Très peu de Datacenter qui répondent aux normes internationales ;</li> </ul>

<sup>2</sup> Matrice SWOT extraite des recommandations finales des 2<sup>ème</sup> assises du numérique – février 2021

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité de centre de données publiques et privées ;</li> <li>- Déploiement effectif du CIVIX et raccordement de tous les opérateurs mobiles et FAI ;</li> <li>- Mise en place d'une PKI nationale ;</li> <li>- Couverture en énergie satisfaisante, diversifiée et partiellement libéralisée ;</li> <li>- Disponibilité du large bande.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts onéreux d'accès aux Datacenter ;</li> <li>- Mauvaise qualité de l'énergie électrique.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de la ZLECAf (Zone de Libre-Echange Continentale Africaine) ;</li> <li>- Le déploiement des technologies émergentes (5G, intelligence artificielle, blockchain...) ;</li> <li>- Volonté politique de l'amélioration de l'écosystème du numérique ;</li> <li>- Convergence des services ;</li> <li>- Recours aux Partenariats Public Privé (PPP) et aux modèles de type BOT (Build, Operate, Transfer)</li> <li>- Disponibilité de financement pour le développement des infrastructures auprès des bailleurs ;</li> <li>- Mécanismes d'incitation pour booster l'investissement local ;</li> <li>- Accès ouvert, transparent et non discriminatoire aux infrastructures ;</li> <li>- Libéralisation totale du secteur des télécommunications/TIC ;</li> <li>- Dynamisme de l'économie numérique ;</li> <li>- Baisse des tarifs d'accès à la connectivité internationale ;</li> <li>- Entrée sur le marché d'opérateurs de transit IP ;</li> <li>- Accès aux infrastructures essentielles du haut débit tels que les poteaux électriques ;</li> <li>- Acteurs de capacités de transmission nationales et internationales, et de connectivité internationale pouvant fournir la connectivité aux utilisateurs finaux ;</li> <li>- Atterrissement à venir d'un 5<sup>e</sup> câble sous-marin ;</li> <li>- Mise en exploitation du RNHD ;</li> <li>- Couverture des zones blanches ;</li> <li>- Projet de désenclavement des localités non couvertes en cours dans dix régions dans le cadre du PSNDEA ;</li> <li>- Dividende numérique (fréquences libérées par le passage de la télévision analogique à la télévision numérique) ;</li> <li>- Projet de développement de data center public (ex : projet de Datacenter ANSUT pour desservir l'administration publique) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de coopération intersectorielle ;</li> <li>- Ralentissement de la croissance du secteur des Télécommunications/TIC ;</li> <li>- Insuffisance dans la gouvernance des infrastructures publiques ;</li> <li>- Fiscalité et parafiscalité contraignantes ;</li> <li>- Insuffisance de coordination entre le ministère de la construction, le ministère en charge du secteur de l'économie numérique et le ministère de l'équipement et de l'entretien routier dans les plannings de travaux, d'extension de quartiers ou de voiries ;</li> <li>- Absence de panorama des infrastructures nationales de télécommunications/TIC ;</li> <li>- Présence de plusieurs acteurs en situation de quasi-monopole sur certains segments de marché ;</li> <li>- Coupure de câbles sous-marins par des navires ;</li> <li>- Vandalisme des infrastructures de télécommunications/TIC ;</li> <li>- Non-respect des obligations de couverture par les opérateurs ;</li> <li>- Insuffisance d'application des dispositions réglementaires ;</li> <li>- Récurrence des incidents physiques et attaques cybercriminelles ;</li> <li>- Actes de sabotage sur le réseau électrique ;</li> <li>- Suspension régulière de la fourniture de l'électricité.</li> </ul>

- Plusieurs projets de construction de centrales électriques à travers le pays <sup>3</sup> et signatures de partenariats publics et privés (PPP) dans le secteur de l'énergie <sup>4</sup> ;
- Utilisation des énergies renouvelables.

## 2.2. ANALYSE SWOT ACCESSIBILITE, E-SERVICES ET MATURITE NUMERIQUE<sup>5</sup>

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Marché attractif</li> <li>➤ Taux de pénétration mobile et taux de pénétration haut débit mobile élevés</li> <li>➤ Accès à quatre câbles sous-marins internationaux</li> <li>➤ Diverses plateformes numériques (publiques et privées), notamment de Population à Gouvernement (P2G), de Gouvernement à Gouvernement (G2G) et de Gouvernement à Population (G2P) permettant aux individus et aux administrations publiques de se connecter et d'échanger des informations</li> <li>➤ Existence d'un écosystème dynamique de startups proposant divers services digitaux dont l'e-commerce, la fintech, la Blockchain et l'agritech.</li> <li>➤ Introduction des TIC dans les programmes scolaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faible couverture et la faible pénétration du haut débit fixe (moins de 5 pour cent des ménages) freinent la croissance des services numériques et constituent un défi pour les entreprises.</li> <li>➤ Manque d'interopérabilité entre les plateformes numériques existantes et les services partagés ;</li> <li>➤ Numérisation insuffisante des paiements gouvernementaux</li> <li>➤ Manque d'interopérabilité des paiements numériques</li> <li>➤ Faiblesse des compétences numériques entravant l'adoption de SFN (Services Numériques Financiers)</li> <li>➤ Faible accès au canal USSD.</li> <li>➤ Faibles capacité, moyens et coordination des incubateurs et des initiatives technologiques naissants</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inclusion financière</li> <li>➤ Développement du commerce électronique</li> <li>➤ Diverses initiatives pour numériser les procédures et services de l'administration publique (par exemple Miliê, SIGFAE, e-Demarche, e-gouvernement, e-conseils, e-cabinet)</li> <li>➤ Diverses initiatives visant à numériser les services de budgétisation, de passation de marché, de fiscalité et de trésorerie (par exemple SIB, SIGMAP, e-impôt, Attoungblan, Baobab, Tresor-Pay)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cybercriminalité</li> <li>➤ Les prix des services et équipements</li> <li>➤ Faiblesse du pouvoir d'achat des populations</li> <li>➤ Illettrisme des populations</li> </ul>

<sup>3</sup> <http://www.ppp.gouv.ci/projets/portefeuille-de-projets/154>

<sup>4</sup> <http://www.ppp.gouv.ci/projets/projets-signes/154>

<sup>5</sup> Matrice SWOT extraite des recommandations finales des 2<sup>ème</sup> assises du numérique – février 2021

- Possibilités d'élargir l'accès et l'adoption de services et d'infrastructures publics numériques innovants et centrés sur l'utilisateur, ainsi que de création d'un environnement de confiance plus robuste
- Possibilité d'élargir les plateformes de Gouvernement à Entreprise (G2B), la Civitech, les plateformes de Population à Gouvernement (P2G) et de Gouvernement à Population
- Initiatives naissantes en matière d'appui aux startups, sur lesquelles on peut s'appuyer pour offrir des programmes de formation intensive sur les compétences d'affaires et techniques
- Initiatives émergentes en matière de nouveaux instruments de financement alternatif pour les startups numériques, qui peuvent être calibrés de manière à combler le déficit de financement de démarrage local
- Un marché B2B à fort potentiel si des liens sont tissés entre les startups et les entreprises établies

### 2.3. Analyse SWOT CONFIANCE NUMERIQUE<sup>6</sup>

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Existence d'un cadre juridique cohérent et aligné sur les standards internationaux en matière de cybersécurité, protection des données à caractère personnel et transactions électroniques ;</li> <li>– Existence d'un CERT national opérationnel, reconnu à l'international et agissant en qualité de point focal national pour les questions de cybersécurité ;</li> <li>– Existence du niveau d'expertise technique minimum requis en matière de gestion des incidents de cybersécurité et management de la sécurité de l'information ;</li> <li>– Existence d'une école de formation proposant un cursus en cybersécurité ;</li> <li>– Existence d'un cadre opérationnel de protection des infrastructures critiques ;</li> <li>– Existence de centres de formation privés offrant des certifications professionnelles en cybersécurité reconnues internationalement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Insuffisance des moyens d'actions du CERT national ;</li> <li>– Faible positionnement international de la Côte d'Ivoire en matière de cybersécurité (indice ITU-GCI) ;</li> <li>– Faible coopération des acteurs locaux avec le CERT national ;</li> <li>– Absence de normes en matière de cybersécurité (Référentiels Généraux, Normes nationales, etc.) ;</li> <li>– Insuffisance du cadre normatif en matière de services de confiance numériques ;</li> <li>– Faible nombre de professionnels certifiés dans les domaines spécifiques de la cybersécurité ;</li> <li>– Culture du développement de logiciel libre pas très développée ;</li> </ul>

<sup>6</sup> Matrice SWOT extraite des recommandations finales des 2<sup>ème</sup> assises du numérique – février 2021

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de culture « security by design » dans les projets de télécommunications/TIC ;</li> <li>- Insuffisance des actions de développement de la culture de la cybersécurité auprès des citoyens ;</li> <li>- Lenteurs administratives dans la mise à jour du cadre normatif et/ou réglementaire</li> <li>- Faible vivier de jeunes diplômés en cybersécurité et/ou dotés de compétences opérationnelles en sécurité des réseaux et systèmes d'information ;</li> <li>- Insuffisance des ressources humaines et financières allouées à la protection des données à caractère personnel ;</li> <li>- Faible représentation et participation aux réunions et travaux des instances internationales en matière de protection des données à caractère personnel ;</li> <li>- Absence d'accords bilatéraux pour la reconnaissance des certificats électroniques étrangers ;</li> <li>- Duplication des efforts et initiatives en matière de cybersécurité au niveau national.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur bancaire et financier fortement demandeurs de compétences et services de cybersécurité ;</li> <li>- Regain d'intérêt des secteurs des télécommunications et industriel pour la cybersécurité, avec la multiplication des incidents de cybersécurité ;</li> <li>- Désignation de l'ESATIC comme centre d'excellence de l'UIT en matière de cybersécurité ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fuite des personnels clés des organismes d'Etat en faveur du secteur privé et/ou de l'étranger ;</li> <li>- Fuite des compétences du secteur privé vers l'extérieur ;</li> <li>- Perte du statut de leader sous régional de la cybersécurité ;</li> <li>- Absence de dispositions légales d'encadrement de la création de CERT et CSIRT privés ;</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>– Renforcement de la coopération internationale à travers le processus d'adhésion à la convention de Budapest ;</li> <li>– Accroissement du nombre de centres de formation et de certification internationales en matière de cybersécurité installées sur le territoire national ;</li> <li>– Désignation de la Côte d'Ivoire comme porteur du « Cybersecurity Flagship » de SMART AFRICA ;</li> <li>– Participation au programme Cyberdrill de l'UIT ;</li> <li>– Participation au réseau du FIRST ;</li> <li>– Regain d'intérêts des entreprises du secteur privé pour la protection des données à caractère personnel à la faveur de l'adoption et l'entrée en vigueur du RGPD ;</li> <li>– Développement de technologies émergentes telles que la Blockchain, l'intelligence artificielle, les objets connectés... ;</li> <li>– Accroissement de la demande de services de cryptologie et d'archivage électronique</li> <li>– Adhésion de l'Autorité de protection des données à caractère personnel à l'AFAPDP et au RAPDP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Développement de fortes communautés de cyber délinquants disposant de meilleures compétences techniques en hacking.</li> </ul>
--	---

## **2.4. Analyse SWOT RENFORCEMENT DES CAPACITES, INNOVATION, <sup>7</sup>ENTREPRENEURIAT**

### **2.4.1. Concernant le renforcement des capacités**

#### **2.4.1.1. Formation académique**

---

<sup>7</sup> Matrice SWOT extraite des recommandations finales des 2èmes assises du numériques

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Plus de 50% des établissements nationaux d'enseignement supérieur, dont une douzaine d'établissements publics dispensent des formations en TIC ;</li> <li>2) Plus de 97 000 techniciens et cadres diplômés en TIC (représentant environ 8% des effectifs des Etudiants de l'enseignement supérieur) dont env. 25% de filles ;</li> <li>3) Plus de 10 000 certificats délivrés dans le domaine des TIC (CISCO, FO, UIT, etc.) ;</li> <li>4) Le taux d'insertion des diplômés des TIC s'élève à + de 60% (techniciens +cadres) ;</li> <li>5) Etablissements supérieurs publics avec de très grandes compétences en TIC, internationalement reconnues dans la sous-région et par l'UIT.</li> <li>6) Tarifs préférentiels proposés par les opérateurs puissants (baisse minimale de 50%, par rapport, aux tarifs les plus avantageux à leurs clients, notamment leurs clients « entreprises ») au profit des établissements publics d'enseignement et de santé ;</li> <li>7) Existence de structures de Formation et recherche en TIC (ESATIC, UVCI, INPHB) ;</li> <li>8) Existence des centres de formation et de certification (CISCO, FO, Microsoft...);</li> <li>9) Existence de structures de formation à distance (UVCI, ESATIC...)</li> <li>10) Diplômes (Licence et Master) habilités par l'État Ivoirien, le CAMES et reconnus à l'international dans le secteur public.</li> <li>11) Plus de 70% de taux de réussite dans le public, avec plus de 80% d'insertion professionnelle pour les cadres.</li> <li>12) Organisation de séminaires nationaux et internationaux de Recherche et Développement sur les technologies de la 4<sup>ème</sup> révolution ;</li> <li>13) Plusieurs conventions de partenariats signées dans les domaines des TIC avec l'international (Institut Mine Telecom de Bretagne, Université de Nice Sophia Antipolis, UBO de Brest, INPT de Rabat, SUP'COM Tunis, Centrale Lyon, ESIR Rennes, Polytech X, UNA, ...);</li> <li>14) Existence d'une Ecole Multinationale Supérieure des Postes (EMSP) à Abidjan (siège statutaire en CI).</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Capacité d'accueil très faible (salles de formation, résidences), d'où un effectif d'étudiants réduit ;</li> <li>2) Insuffisance et précarité des matériels pédagogiques et de recherche ;</li> <li>3) Forte dépendance aux subventions de l'Etat ;</li> <li>4) Faible intervention des entreprises dans la formation des étudiants ;</li> <li>5) Politique d'accompagnement à l'insertion professionnelle non clairement définie ;</li> <li>6) Insuffisance de jeunes (surtout de filles) formés et employés dans les métiers des TIC et de la poste ;</li> <li>7) Faibles taux d'étudiants allant en mobilité hors CIV ainsi que d'étrangers (env. 2%) accueillis dans nos instituts, d'où une visibilité faible</li> <li>8) Insuffisance de professeurs permanents de rang A pour l'encadrement des Masters et Doctorants ;</li> <li>9) Communication insuffisante pour la sélection des apprenants à l'international ;</li> <li>10) Difficulté à recruter des Enseignants-chercheurs ou techniciens permanents ayant un niveau suffisant dans les spécialités en TIC/Poste ;</li> <li>11) Niveau de couverture internet haut débit et centre multimédia sur les sites universitaires encore très faibles ;</li> <li>12) Reconnaissance et Homologation des diplômes par le CAMES très faible dans les établissements privés</li> <li>13) Absence de ressources budgétaires conséquentes à affecter annuellement à l'EMSP, respectivement par la Côte d'Ivoire-pays siège de l'école, et par les 7 autres Etats membres de l'Institution ;</li> <li>14) Absence de mécanismes d'identification et de qualification des besoins du marché du secteur postal.</li> <li>15) Absence de politique nationale claire sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;</li> <li>16) Absence d'un cadre législatif et réglementaire incitatif de soutien et d'appui à la formation, à la recherche et la normalisation, en matière Postale et ses domaines connexes, en vue de la promotion et du développement de ce secteur, à l'instar de ce qui se fait dans les Télécoms / TIC.</li> </ol>

	<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<b>EXTERNE</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Forte volonté politique clairement affichée par le Gouvernement et le MENUP pour le développement du secteur numérique et postal en Côte d'Ivoire</li> <li>2) Un environnement de formation, recherche et développement dynamique et favorable dans les secteurs.</li> <li>3) Adoption du Système LMD dans la plupart des pays ;</li> <li>4) Secteur privé dynamique et proactif ;</li> <li>5) Des Partenariats diversifiés favorisant le partage d'expérience en formation, recherche et développement avec plusieurs Institutions (Institut Mine Telecom de Bretagne, Université de Nice Sophia Antipolis, UBO de Brest, INPT de Rabat, SUP'COM Tunis, Centrale Lyon, ESIR Rennes, Polytech X, UNA, ARSTM d'Abidjan, Télécom Paris – Tech, CESAG de Dakar, ESMT de Dakar, Trainpost / UPU Berne, Université de Neuchâtel...);</li> <li>6) Existence d'organismes de financement (BAD, C2D, FNR, Banque mondiale, etc.) ;</li> <li>7) Apparition de nouveaux besoins de formation, acteurs et métiers dans le secteur numérique et postal ;</li> <li>8) Formations induites par la montée en puissance des marchés de télé-services, e-commerce et de télétravail.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Contexte socio-politique défavorable entraînant la fuite des cerveaux et un frein dans les activités ;</li> <li>2) Faible taux de bacheliers scientifiques ;</li> <li>3) Fuite d'Enseignants-chercheurs vers les pays occidentaux en raison des formations et recherches plus animées, structurées et financées ;</li> <li>4) Pénurie de candidats enseignants-chercheurs dans les secteurs attirés par les entreprises privées ;</li> <li>5) Existence d'offres variées de plateformes de formation en ligne d'où des compétences techniques et matérielles mitigées ;</li> </ol>



### 2.4.1.2. Formation non académique <sup>8</sup>

	<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<b>INTERNE</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Existence d'un appui financier de l'Etat pour la formation des fonctionnaires et agents de l'Etat dans le secteur du numérique ;</li> <li>2) Existence de structures de formation financées par l'Etat (SNDI, ANSUT, etc.) ;</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Absence de Politique nationale de formation des fonctionnaires et agents de l'Etat.</li> <li>2) Faible capacité d'accueil des centres de formation.</li> <li>3) Insuffisance de l'appui budgétaire de l'Etat par rapport aux besoins de formation annuelle pour les fonctionnaires et agents de l'Etat ;</li> <li>4) Faible nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat formés tant à Abidjan qu'à l'intérieur du pays ;</li> </ol>
	<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<b>EXTERNE</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Engagement de l'Etat à faire du numérique un pilier du développement du pays ;</li> <li>2) Dématérialisation des services de l'Etat ;</li> <li>3) Vulgarisations des TIC dans tous les secteurs ;</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de politique nationale claire sur la VAE (validation des acquis de l'expérience) ;</li> </ul>

<sup>8</sup> Matrice SWOT extraite des recommandations finales des 2<sup>ème</sup> assises du numérique – février 2021

### 2.4.1.3. Concernant l'entrepreneuriat et l'innovation<sup>9</sup>

	<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<b>INTERNE</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Population jeune et de plus en plus connectée (77 % de la population a moins de 35 ans).</li> <li>2) Emergence d'incubateurs locaux ;</li> <li>3) Forte volonté politique clairement affichée par le Gouvernement et le MENUP pour le développement de l'innovation et l'entrepreneuriat ;</li> <li>4) Règlementation qui consacre la neutralité technologique ;</li> <li>5) Marché du secteur ouvert et non discriminatoire (e-Commerce, e-agriculture, etc.).</li> <li>6) 5ème marché monétaire mobile au monde et 1er marché monétaire mobile de l'UEMOA (<i>Groupe Banque mondiale, Côte d'Ivoire Diagnostic de l'économie numérique</i>).</li> <li>7) Secteurs privés et d'entrepreneuriat dynamiques avec une diversité des projets.</li> <li>8) Forte pénétration de la téléphonie mobile (145,5% en septembre 2020) et du mobile money (73,5% en septembre 2020).</li> <li>9) Forte culture de l'innovation avec des distinctions nationales et internationales obtenues dont les Prix d'Excellence 2017-2020 du Président de la République pour la meilleure Innovation ;</li> <li>10) Existence d'une réglementation sur la protection des données à caractère personnel.</li> <li>11) Présence d'incubateurs de startups ;</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Marché numérique restreint du fait de l'illettrisme technologique ;</li> <li>2) Inexistence d'une politique de développement des startups ;</li> <li>3) Faiblesse des ressources financières pour la recherche et l'innovation.</li> <li>4) Faible pénétration du haut débit fixe filaire.</li> <li>5) Capacité d'accueil des incubateurs publiques insuffisante ;</li> <li>6) Manque de moyens pour la sensibilisation des populations ;</li> <li>7) Mécanismes d'obtention de financement (pré-amorçage, amorçage) non adaptés aux startups ;</li> <li>8) Insuffisance de mesures d'accompagnement fiscal des startups ;</li> <li>9) Tarifs internet haut débit non abordables ;</li> <li>10) Faibles capacités, moyens et coordination des incubateurs et des initiatives technologiques naissantes ;</li> <li>11) Environnement des affaires encore difficile pour les startups, notamment le paiement des impôts, l'exécution des contrats et l'insolvabilité ;</li> <li>12) Faible promotion des modèles et manque de culture entrepreneuriale ;</li> <li>13) Peu de compétences en ingénierie numérique ;</li> </ol>
<b>EXTERNE</b>	<p style="text-align: center;"><b>OPPORTUNITES</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Plusieurs domaines sous exploités créant ainsi des marchés pour l'innovation.</li> <li>2) Forte promotion et développement de l'entrepreneuriat au niveau des jeunes ;</li> <li>3) Digitalisation de plusieurs secteurs d'activités ;</li> <li>4) Réseau de partenaires locaux et étrangers des incubateurs ;</li> <li>5) Utilisation accrue des TIC du fait de la COVID 19.</li> <li>6) Dématérialisation des services de l'Administration publique ;</li> <li>7) Développement de l'inclusion financière ;</li> <li>8) Relance du projet national d'adressage des rues de CI ;</li> <li>9) Nouveau code postal en cours d'élaboration ;</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Contexte socio-économique et politique défavorable ;</li> <li>2) Cadre réglementaire dissuasif.</li> </ol>

<sup>9</sup> Matrice SWOT extraite des recommandations finales des 2<sup>ème</sup> assises du numérique – février 2021

## Benchmarking :

De cette analyse diagnostique, à la fin de l'année 2020, la situation générale de l'économie numérique de la Côte d'Ivoire bien qu'encourageante, mérite un autre élan national au regard de ses potentialités, et de ses ambitions en terme d'accélération de la croissance économique en vue de la lutte contre la pauvreté, pour le bien-être des populations.

En effet au classement de la maturité **numérique, la Côte d'Ivoire** comparée aux autres pays sous-régionaux et régionaux se positionne comme suit, sur les axes abordés :

- Cadre réglementaire :
  - o Dans son rapport « Digital trends in Africa 2021 Information and communication technology trends and developments in the Africa region 2017-2020 », l'Union internationale des télécommunications (UIT), la Côte d'Ivoire se classe dans le G2 (Ouverture des marchés, privatisations et libéralisations partielles à tous les niveaux), sur la base de données comparées sur la base du G5 (Réglementation participative, dialogue inclusif, harmonisation intersectorielle) Benchmark défini par l'UIT. Le Kenya était le seul pays africain dans la catégorie G5 en 2019, entrant pour la première fois dans le top 10 mondial en huitième position. Cette année-là, l'Afrique comptait cinq pays de premier plan dans la catégorie G4 : le Sénégal, le Rwanda, le Nigeria, le Malawi et l'Ouganda. Le Sénégal et le Rwanda sont sur le point d'atteindre la catégorie G5.
  
- Connectivité :
  - o Coût d'accès à l'internet : dans son étude intitulée : « Worldwide mobile data pricing 2021 : The cost of 1GB of mobile data in 230 countries » mesurant le coût moyen d'un gigaoctet de data mobile, selon les données du marché de la data de 230 pays rassemblées par le site Cable.co.uk en 2020 la Côte d'Ivoire se classe 130ème au plan mondial, et 26ème au plan africain (2,58USD) derrière les pays leaders comme l'Algérie (0,51 USD/1er africain/16ème mondial), le Ghana (0,66 USD/3ème africain/22ème mondial), le Nigeria 0,88 USD/ 8ème africain/ 43ème mondial), le Sénégal (0,94 USD/ 12ème africain/50ème mondial, etc.
  - o Le taux de pénétration de l'internet fixe est estimé à 1.2 % derrière des pays leaders comme l'Egypte, le Maroc
  
- Services numériques :
  - o La part des investissements publics dans la digitalisation de l'état reste inférieure à la moyenne pour l'Afrique estimée à 3USD/Habitant.
  
- Innovation :
  - o Dans son classement 2021 de l'Index Global de l'Innovation, la Côte se classe 114<sup>ème</sup> mondial, et 14<sup>ème</sup> en Afrique

Par ailleurs, une grande partie de la population ivoirienne demeure exclue de cette économie numérique, de même qu'une importante proportion de TPME, PME, Entreprises dans les secteurs productifs (), du fait de l'absence d'une stratégie globale de transformation digitale à l'échelle nationale.

Pourtant la Côte d'Ivoire a encore de larges possibilités d'améliorer la pénétration et les prix du haut débit de manière à être mieux préparée à affirmer sa résilience et faire face à une des crises majeures, telle que celle de la COVID-19, et d'impacter davantage la croissance économique ainsi que la vie des citoyens.

Ainsi, les sept piliers identifiés dans la stratégie de transformation numérique de l'économie ivoirienne ont un rôle à jouer.

Ce sont :

- (1) Les infrastructures numériques ;
- (2) Les services numériques ;
- (3) Les services financiers numériques ;
- (4) Les compétences numériques
- (5) L'environnement des affaires dans le secteur du numérique ;
- (6) L'innovation ;
- (7) La cybersécurité et la confiance numérique.

L'analyse diagnostique de chacun de ces sept piliers sur la base des forces, des faiblesses et des obstacles, ainsi que les opportunités et recommandations, a permis de définir les orientations stratégiques pertinentes devant constituer le socle de la transformation digitale de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2025.

## 2.5. Les infrastructures numériques

Les infrastructures digitales de la Côte d'Ivoire sont caractérisées par un marché des télécommunications fortement orienté vers le segment mobile qui est relativement mature, contrairement au marché naissant du haut débit fixe (filaire).

<b>Forces principales</b>	<b>Faiblesses et défis principaux</b>	<b>Opportunités et Recommandations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de trois grands investisseurs stratégiques (Orange, MTN, Maroc Telecom) et d'une société de tours télécom (IHS) ;</li> <li>• Taux de pénétration mobile et taux de pénétration haut débit mobile élevés ;</li> <li>• Accès à quatre câbles sous-marins internationaux ;</li> <li>• Forte couverture de la dorsale (à la fois d'Orange/MTN et du futur Réseau de dorsale publique) ;</li> <li>• Environnement favorable (neutralité du spectre,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La dorsale publique (Backbone) est partiellement déployée mais pas totalement opérationnelle.</li> <li>• La couverture mobile n'est pas universelle en termes de technologie : environ 94% de la population couverte par la 2G, 75% par la 3G et 50% par la 4G ;</li> <li>• La faible couverture et la faible pénétration du haut débit fixe (moins de 5% des ménages) freinent la croissance des services numériques et constituent un défi pour les entreprises.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau National Haut Débit (RNHD) – Achever et mettre en exploitation le RNHD ;</li> <li>• Etendre le RNHD en le déployant aux préfectures, sous-préfectures et communes non encore desservies par les Opérateurs (environ 10 000 km)</li> <li>• Réseaux d'accès (Last Mile) - Atteindre une plus grande connectivité numérique en stimulant les investissements à travers une combinaison : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. D'obligations de couverture ;</li> <li>2. D'incitations fiscales ;</li> <li>3. D'incitations au partage des infrastructures ;</li> <li>4. De subventions aux investissements ;</li> </ol> </li> </ul>

<p>portabilité des numéros mobiles).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté à garantir un niveau de service ou opération optimal (SLA/SLO) du fait de la qualité de service</li> <li>• Coût élevé du Matériel informatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseaux d'accès (Last Mile) - Stimuler le marché de détail du haut débit fixe en ouvrant le marché de gros du haut débit fixe.</li> <li>• Décisions gouvernementales de raccorder toutes les Administrations publiques (environ 5 000) en Haut Débit fixe (Last Mile)</li> <li>• Exiger / Instituer des niveaux de SLA/SLO minimum pour le support des infrastructures critiques</li> <li>• Défisiscaliser le matériel informatique.</li> </ul>
--	---	--

## 2.6. Les services numériques

Les services numériques ont connu des développements importants, mais il y a un manque de coordination qui résulte de l'inexistence actuelle d'une stratégie nationale globale pour l'économie numérique.

<b>Forces principales</b>	<b>Faiblesses et défis principaux</b>	<b>Opportunités et recommandations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diverses plateformes numériques (publiques et privées), notamment de Population à Gouvernement (P2G), de Gouvernement à Gouvernement (G2G) et de Gouvernement à Population (G2P), B2B, B2C et C2C permettant aux individus et aux administrations publiques et privées de se connecter et d'échanger des informations ;</li> <li>• Existence d'un écosystème dynamique de startups proposant divers services digitaux dont l'e-commerce, la fintech, la Blockchain et l'agritech.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de coordination institutionnelle de diverses initiatives d'économie numérique ;</li> <li>• Manque d'interopérabilité entre les plateformes numériques existantes et les services partagés ;</li> <li>• Lacunes dans l'application du cadre de réglementation de l'économie numérique, y compris la réglementation de la cybersécurité, des transactions électroniques et de la protection des données à caractère personnel</li> <li>• Insuffisance d'offres de services numériques par les entreprises du secteur privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiative d'identification numérique (ID) soutenue par le projet WURI de la Banque mondiale (ONECI) ;</li> <li>• Diverses initiatives pour numériser les procédures et services de l'administration publique (par exemple Milié, SIGFAE, e-Démarche, e-gouvernement, e-conseils, e-cabinet) ;</li> <li>• Promouvoir et vulgariser la gouvernance électronique et l'utilisation de l'Intranet gouvernemental.</li> <li>• Diverses initiatives visant à numériser les services de budgétisation, de passation de marché, de fiscalité et de trésorerie (par exemple SIGOBE,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'actions et de directives coordonnées sur les données (Data) et le Cloud</li> </ul>	<p>SIGMAP, e-impôt, Attoungblan, Baobab, Tresor-Pay) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilités d'élargir l'accès et l'adoption de services et d'infrastructures publics numériques innovants centrés sur l'utilisateur, ainsi que de création d'un environnement de confiance plus robuste ;</li> <li>• Possibilités d'élargir les plateformes Gouvernement à Entreprise (G2B), la Civictech, les plateformes Population à Gouvernement (P2G) et Gouvernement à Population (G2P) pour se connecter et échanger des informations.</li> <li>• Nécessité d'une véritable amorce de transformation digitale (produits, services, business model) pour les entreprises privées</li> <li>• Mise en place d'une co-régulation entre les régulateurs des services financiers et ceux des services numériques</li> <li>• Existence du projet WAPIS (West Africa Police Information System), financé par l'Union européenne, et dont une des activités est la digitalisation des bases de données de la police.</li> <li>• Numérisation de la chaîne de valeur agricole dans certaines filières (ex : cacao, noix de cajou, riz, manioc) ;</li> <li>• Nécessité de mise en place d'une stratégie nationale des Données et du Cloud</li> </ul>
--	---	---

## 2.7. Les services financiers numériques

Les services financiers numériques représentent une réelle opportunité de promouvoir et réaliser l'inclusion financière des populations les plus vulnérables car le pays reste

mal desservi par les institutions financières, avec un taux de bancarisation encore relativement faible.

<b>Forces principales</b>	<b>Faiblesses et défis principaux</b>	<b>Opportunités et recommandations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contexte favorable à l'émergence de la finance numérique et du paiement numérique</li> <li>• Adoption du mobile money</li> <li>• Renforcement du paiement numérique</li> <li>• 5ème marché mondial de l'argent mobile par sa taille ;</li> <li>• 1er marché de l'argent mobile de l'UEMOA avec 30 millions de comptes ;</li> <li>• Dynamisme de l'activité d'argent mobile ;</li> <li>• Un secteur privé fort ;</li> <li>• Taux de pénétration mobile : 128%.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs initiatives pour promouvoir les SFN mais sans coordination ;</li> <li>• Numérisation insuffisante des paiements gouvernementaux ;</li> <li>• Manque d'interopérabilité des paiements numériques ;</li> <li>• Insuffisance des compétences numériques entravant l'adoption de SFN ;</li> <li>• Manque d'effectivité de l'accès au canal USSD.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariats entre le Gouvernement et Visa pour la numérisation des paiements gouvernementaux ;</li> <li>• Émergence continue des fintechs ;</li> <li>• Numérisation des envois de fonds ;</li> <li>• Lancement de Trésor Pay.</li> </ul>

## 2.8. Les compétences numériques

Il existe un déficit substantiel de compétences numériques qui peut être comblé par l'intégration d'une pédagogie scientifique dans les politiques d'éducation et la mise en place d'une stratégie visant à promouvoir la vulgarisation des services numériques.

<b>Forces principales</b>	<b>Faiblesses et défis principaux</b>	<b>Opportunités et recommandations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérimentations d'un environnement de travail numérique (ETN) dans les lycées techniques et scientifiques.</li> <li>• La politique nationale de l'enseignement supérieur intègre des modules de formation aux TIC dans de nombreuses institutions ;</li> <li>• Premiers engagements des établissements d'enseignement à utiliser l'enseignement à distance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'inadéquation entre l'offre d'éducation secondaire et supérieure et les perspectives de croissance économique ;</li> <li>• La plupart des programmes de compétences numériques sont restés au stade pilote ;</li> <li>• La faible connectivité à Internet des universités publiques, des établissements secondaires, des Centres de Formation Professionnelle et des bibliothèques ;</li> <li>• Insuffisance de formation aux outils TIC des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des compétences numériques comme levier pour maximiser la contribution de l'éducation au développement économique et social ;</li> <li>• Engagement de haut niveau du pays à promouvoir le numérique à tous les niveaux de l'éducation ;</li> <li>• Cohérence entre les compétences numériques, la stratégie et les objectifs de développement.</li> <li>• Promouvoir la certification aux compétences numérique avec la mise en place du Programme</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté politique d'équiper le maximum d'étudiants en ordinateurs portables (projet 1 Etudiant, 1 Ordinateur)</li> <li>• Amorce et mise en place d'un référentiel d'identité numérique sur la plateforme eGOUV (couvrant les ministères et certaines institutions publiques)</li> </ul>	<p>enseignants du primaire et du secondaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• - Le manque d'accès aux ressources de formation</li> <li>• - Le manque de standardisation des approches pédagogiques et des curricula</li> <li>• - Limitation dans l'utilisation des centres communautaires et autres de jeunes comme moyens de diversifier l'accès à la formation</li> <li>• Limitation dans l'accès à la formation en ligne.</li> <li>• Accès limité à la formation et à l'emploi de la femme/jeune fille dans le numérique</li> <li>• Coût d'accès à l'internet encore élevé.</li> </ul>	<p>National de certification aux compétences digitales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Envisager des mécanismes durables pour faciliter l'accès aux équipements informatiques</li> <li>• Promouvoir et valoriser la formation aux outils TIC des enseignants du primaire et du secondaire,</li> <li>• Existence d'initiative de transformation digitale dans le secteur public</li> <li>• Utilisation des TICs dans l'éducation et l'enseignement</li> </ul>
--	--	---



## 2.9. L'environnement des affaires dans le secteur du numérique

Malgré l'apparition récente d'initiatives consacrées aux start-ups et un bon potentiel pour l'entrepreneuriat numérique, l'écosystème des start-ups reste embryonnaire.

Forces principales	Faiblesses et obstacles principaux	Opportunités et recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population urbaine jeune et en croissance, de plus en plus connectée numériquement ;</li> <li>• Progrès récents dans la facilité de faire des affaires en Côte d'Ivoire, notamment en matière d'enregistrement des entreprises ;</li> <li>• Écosystème d'innovation naissant, avec l'émergence d'incubateurs locaux et d'initiatives technologiques, qui démontrent un intérêt croissant pour l'entrepreneuriat numérique ;</li> <li>• Marché intérieur plus grand que dans les autres pays de la région ;</li> <li>• Secteur privé établi plus important que dans les autres pays de la région</li> <li>• Existence de l'agence Cote d'Ivoire PME dont la mission est de faire la promotion des PME ivoiriennes et de contribuer à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de développement des PME</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indisponibilité de personnes suffisamment qualifiées en raison des faiblesses du système éducatif ;</li> <li>• Faible culture d'entrepreneuriat et manque de modèles ;</li> <li>• Faible capacité des moyens et coordination des incubateurs et des initiatives technologiques naissantes ;</li> <li>• Difficultés persistantes à accéder à des marchés suffisamment grands, faisant qu'il est difficile pour les startups de parvenir à l'échelle souhaitée et à la rentabilité ;</li> <li>• Faible accès à des sources alternatives et adaptées de financement de démarrage, en particulier un financement d'amorçage adapté aux modèles économiques des startups ;</li> <li>• Environnement des affaires encore difficile pour les startups, notamment en ce qui concerne le paiement des impôts, l'exécution des contrats, l'insolvabilité ;</li> <li>• Défis liés aux autres piliers de l'économie numérique : infrastructure numérique, financement et compétences.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement accéléré des infrastructures et solutions numériques</li> <li>• Initiatives naissantes d'appui aux startups à renforcer pour offrir des programmes de formation intensive sur les compétences d'affaires et techniques ;</li> <li>• Initiatives émergentes en matière de nouveaux instruments de financement alternatif pour les startups numériques, qui peuvent être calibrés de manière à combler le déficit de financement de démarrage local ;</li> <li>• Volonté du Gouvernement de faire des réformes politiques et réglementaires ;</li> <li>• Un marché B2B à fort potentiel si des liens sont tissés entre les startups et les entreprises établies ;</li> <li>• Un accès facilité aux marchés publics pour les entrepreneurs locaux à travers l'adoption d'un ensemble de mesures dont les conditions doivent encore être adaptées aux startups ;</li> <li>• Initiative en rapport à la zone de libre-échange continentale africaine, qui, si elle est mise en œuvre, pourrait permettre aux entreprises numériques de s'élargir plus facilement à travers l'Afrique de l'Ouest et le continent.</li> </ul>

## 2.10. L'innovation

Forces principales	Faiblesses et obstacles principaux	Opportunités et recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population jeune et de plus en plus connectée (77 % de la population a moins de 35 ans) ;</li> <li>• Émergence d'incubateurs locaux et de startups ;</li> <li>• Forte volonté politique pour le développement de l'innovation et l'entrepreneuriat ;</li> <li>• Secteurs privés et d'entrepreneuriat dynamiques avec une diversité des projets ;</li> <li>• Forte culture de l'innovation avec des distinctions nationales et internationales ;</li> <li>• Organisation de séminaires nationaux et internationaux de Recherche et Développement sur les technologies de la 4<sup>ème</sup> révolution ;</li> <li>• Innovations en fintech : Cloud, les technologies des registres distribués et sans contact, l'internet des objets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marché numérique restreint du fait de l'illettrisme technologique ;</li> <li>• Insuffisance d'une politique en faveur des startups ;</li> <li>• Faiblesse des ressources financières pour la recherche et l'innovation ;</li> <li>• Capacité d'accueil des incubateurs publics insuffisante ;</li> <li>• Tarifs internet haut débit non abordables ;</li> <li>• Inadéquation des capacités techniques et des ressources financières ;</li> <li>• Insuffisance de coordination des incubateurs et des initiatives naissants ;</li> <li>• Faible promotion des modèles et manque de culture entrepreneuriale ;</li> <li>• Peu de compétences en ingénierie numérique ;</li> <li>• Cadre réglementaire dissuasif ;</li> <li>• Faible taux de bacheliers scientifiques ;</li> <li>• Fuite d'enseignants-chercheurs vers les pays offrant des formations et recherches plus animées, structurées et financées ;</li> <li>• Pénurie de candidats enseignants-chercheurs dans les secteurs attirés par les entreprises privées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs domaines sous exploités créant ainsi des marchés pour l'innovation ;</li> <li>• Forte promotion et développement de l'entrepreneuriat au niveau des jeunes ;</li> <li>• Digitalisation de plusieurs secteurs d'activités ;</li> <li>• Réseau de partenaires locaux et étrangers des incubateurs ;</li> <li>• Utilisation accrue des TIC du fait de la COVID 19 ;</li> <li>• Dématérialisation des services de l'Administration publique ;</li> <li>• Développement de l'inclusion financière ;</li> <li>• Existence d'offres variées de plateformes de formation en ligne ;</li> <li>• Mise en place d'une stratégie nationale pour l'introduction des technologies de la 4<sup>e</sup> révolution industrielle.</li> <li>• Utiliser les technologies de la 4<sup>ème</sup> Révolution Industrielle (5G, l'internet des Objets, l'Intelligence Artificielle, la Big Data, le Cloud Computing) comme catalyseur de la transformation numérique de de l'industrie agricole</li> <li>• Utiliser les technologies de la 4<sup>ème</sup> Révolution Industrielle (5G, l'internet des Objets, l'Intelligence Artificielle, la Big Data, le Cloud Computing) dans la gestion durable des villes « Smart Cities »</li> </ul>

## 2.11. La cybersécurité et la confiance numérique

Forces principales	Faiblesses et obstacles principaux	Opportunités et recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de la loi N°2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel</li> <li>• Existence de la loi N°2013-451 du 19 Juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité ;</li> <li>• Existence de la loi N°2013-546 du 30 Juillet 2013 relative aux transactions électroniques ;</li> <li>• Existence de l'Ordonnance N°2017-500 du 02 août 2017 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;</li> <li>• Existence du Décret N°2014-106 du 12 Mars 2014 fixant les conditions d'établissement et de conservation de l'écrit et de la signature sous forme électronique ;</li> <li>• Existence du Décret N°2014-105 du 12 Mars 2014 portant définition des conditions de fourniture des prestations de cryptologie ;</li> <li>• Existence du Décret N°2016-851 du 19 octobre 2016 fixant les modalités de mise en œuvre de l'archivage électronique ;</li> <li>• Existence du Décret N°2020-128 du 29 Janvier 2020 portant création, organisation et fonctionnement du centre de veille et de réponse aux incidents de sécurité informatique (CI-CERT) ;</li> <li>• Existence d'une école classée centre d'excellence en matière de cybersécurité (ESATIC) ;</li> <li>• Existence du Référentiel Général de Sécurité des Systèmes d'Information (RGSSI) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'une stratégie nationale de cybersécurité ;</li> <li>• Insuffisance de centre de formation en matière de cybersécurité ;</li> <li>• Insuffisance de ressources humaines formées en cybersécurité ;</li> <li>• Indisponibilité de ressources financières pour la formation et la sensibilisation en matière de cybersécurité ;</li> <li>• Non formalisation du réseau de point focaux CERTs dans l'administration publique ;</li> <li>• Absence d'une agence dédiée à la cybersécurité, à la confiance numérique et de certification numérique ;</li> <li>• Absence de PKI nationale ;</li> <li>• Cybercriminalité grandissante ;</li> <li>• Coût des équipements de cybersécurité trop onéreux.</li> <li>• Absence d'une politique commune de sécurité des systèmes d'information dans l'administration publique</li> <li>• Faible divulgation et implémentation du RGSSI</li> <li>• Absence de prestataires de services d'archivage électronique (PSAE), de cryptologie (PSC) et d'audit de sécurité des systèmes d'information (PASSI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement favorable à la lutte contre la cybercriminalité ;</li> <li>• Développement de programme de formation en matière de cybersécurité ;</li> <li>• Existence de programme de formation régionale en matière de cybersécurité ;</li> <li>• Possibilités d'adhésion aux instances mondiales de cybersécurité ;</li> <li>• Ratifier les conventions internationales relatives à la cybersécurité et cybercriminalité (Budapest et Malabo).</li> <li>• Faire adopter une politique commune de sécurité des systèmes d'information dans l'administration publique</li> <li>• Vulgariser le RGSSI en vue de son application</li> <li>• Adopter un cadre réglementaire pour l'audit de sécurité des systèmes d'information et la protection des infrastructures critiques</li> <li>• Mise en place de normes techniques et de bonnes pratiques pour la cybersécurité et la confiance numérique</li> <li>• Développer un cadre de sécurisation des services financiers numériques</li> <li>• Mise en place de l'identité numérique nationale (eID-CI) de la Côte d'Ivoire</li> <li>• Mise en place de CERTs sectoriel</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un plan de protection des infrastructures critiques ;</li> <li>• Existence de la Stratégie Régionale de la Cybersécurité.</li> <li>• Existence de prestataires de service de certification électronique</li> <li>• Point focal national en matière de cybersécurité" par le décret 2020-128</li> <li>• Compétence et expérience acquises par la DITT, notamment en matière de lutte contre la cybercriminalité et d'analyse forensic</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'un cadre réglementaire pour l'audit de sécurité des systèmes d'information et de protection des infrastructures critiques</li> <li>• Absence de politique / normes de sécurité des SI adopté</li> <li>• Absence d'un observatoire de données statistiques sur la cybersécurité</li> <li>• Absence d'un Observatoire des métiers de la cybersécurité et de la sécurité des systèmes d'information</li> <li>• Absence de CERTs sectorielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de donnée statistiques sur la cybersécurité</li> <li>• Mise en d'un Observatoire des métiers de la cybersécurité et de la sécurité des systèmes d'information</li> </ul>
--	--	---

### 3. ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

#### 3.1. Les enjeux

Au regard du diagnostic établi, des enjeux stratégiques ont été identifiés et se déclinent comme suit :

- (1) Actualisation du cadre juridique et renforcement de la gouvernance de l'économie numérique pour prendre en compte les changements intervenus dans le secteur depuis les réformes majeurs mise en œuvre depuis 2013.
- (2) Intensification de l'aménagement numérique du territoire pour réduire la fracture numérique entre les zones urbaines et les zones rurales et contribuer à l'attractivité économique de toutes les régions.
- (3) Amélioration de l'accès aux réseaux et services numériques de qualité à des prix abordables pour les entreprises, les administrations et les populations.
- (4) Transformation économique et sociale par la diffusion de services numériques sécurisés, à des prix compétitifs dans les secteurs prioritaires.
- (5) Renforcement de l'interopérabilité des services financiers numériques en vue de leur contribution accrue au développement de l'inclusion financière.
- (6) Réaménagement des politiques d'éducation pour former les talents dans le numérique et renforcement des compétences numériques des populations.

- (7) Optimisation de la contribution du numérique à la croissance économique à travers l'adoption massive de stratégie de transformation digitale, et par la promotion de l'investissement et l'incitation à l'entrepreneuriat numérique.
- (8) Appui au secteur privé local pour le développement d'une industrie de l'économie numérique compétitive, créatrice de valeur et pourvoyeuse d'emplois.
- (9) Promotion des technologies innovantes créatrices de valeurs pour contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).
- (10) Instauration d'un cyberspace sécurisé pour garantir la confiance numérique et soutenir la croissance de l'économie numérique nationale.
- (11) Assurer un accès équitable à l'éducation et aux compétences grâce à des TIC accessibles.

### 3.2. La vision

Avec l'ambition de faire du numérique un moteur de développement économique et social à l'horizon 2025, la vision est formulée comme suit :

**« Accélérer la transformation numérique pour faire de la Côte d'Ivoire l'un des 5 pays leaders en Afrique en termes d'innovation en 2025 »**

Cette vision traduit la volonté de la Côte d'Ivoire de s'appuyer sur le secteur de l'économie numérique comme catalyseur qui permettra à l'économie ivoirienne d'atteindre une croissance forte, soutenu et durable.

La réalisation de cette vision permettra d'impulser la croissance économique du pays notamment par la généralisation de l'usage du numérique, l'amélioration de la productivité des administrations et des entreprises privées, et la création d'un volume important d'emplois directs et indirects.

En s'appuyant sur sa vision qui la conduira vers sa transformation numérique, la Côte d'Ivoire a construit sa stratégie numérique autour de sept piliers :

- (1) Les infrastructures numériques ;
- (2) Les services numériques ;
- (3) Les services financiers numériques ;
- (4) Les compétences numériques ;
- (5) L'environnement des affaires dans le secteur de l'économie numérique ;
- (6) L'innovation ;
- (7) La cyber sécurité et la confiance numérique.

### 3.3. Les indicateurs stratégiques de performances à l'horizon 2025

Les indicateurs stratégiques de performances à l'horizon 2025 résultant de la stratégie numérique de la Côte d'Ivoire sont résumés dans le tableau ci-dessous.

#	Indicateurs opérationnels	Valeur de référence	Objectifs pour 2025
<b>I.</b>	<b>Infrastructures numériques</b>		
1.	Taux de pénétration du haut débit fixe	4,8% <sup>10</sup>	30%
2.	Débit du haut débit fixe	Abidjan et chef-lieu de district	24 <sup>11</sup> Mbps
		Villes	100 Mbps
		Villages	30 Mbps
3.	Pourcentage de la population couverte par le mobile 2G	97,55% <sup>12</sup>	100%
4.	Pourcentage de la population couverte par le mobile 3G	94,62% <sup>13</sup>	100%
5.	Pourcentage de la population couverte par le mobile 4G	60% <sup>14</sup>	80%
6.	Pourcentage de la population couverte par le mobile 5G	0%	25%
7.	Proportion de la population ayant accès à Internet fixe à 5 Mbps ou plus	1,2% <sup>15</sup>	20%
8.	Proportion de la population ayant accès à Internet à 100 Mbps ou plus		50%
9.	Proportion des locaux de service public ayant accès à Internet à 10 Mbps ou plus		100%
10.	Proportion des entreprises privées ayant accès à Internet à 100 Mbps ou plus		50%
11.	Indice de Développement des TIC (IDI)	3,14 <sup>16</sup>	5,8
12.	Indice de Préparation du Réseau (NRI)	3,4 <sup>17</sup>	6
13.	Ménage disposant d'un ordinateur	12% <sup>18</sup>	35%
<b>II.</b>	<b>Services numériques</b>		
14.	Proportion des démarches administratives digitalisées	66 <sup>19</sup> Procédures	80%
15.	Indice de digitalisation (administration)	0,2	0,6
16.	Investissement public dans la digitalisation de l'Etat	3\$/ <sup>20</sup> habitant (Afrique)	10\$/habitant

<sup>10</sup> Source: World bank, ITU, Telegeography, 2020

<sup>11</sup> Source: Speed Test, 2020/12

<sup>12</sup> Source : ITU, 2021

<sup>13</sup> Source : ITU, 2021

<sup>14</sup> Source : ITU, 2021

<sup>15</sup> Source : ARTCI

<sup>16</sup> Source: UIT 2017

<sup>17</sup> Source: WEF-2016

<sup>18</sup> Source: UIT-2019

<sup>19</sup> Source : rapport SNDI/ANSU, 2020

<sup>20</sup> Source : élément clé de diagnostic secteur économie numérique, Vision CI 2030, Mc Kinsey, février 2019

17.	Proportion des particuliers achetant des biens et services sur Internet	Inférieur à 1% <sup>21</sup>	20%
18.	Indice de Gouvernance Electronique (EGDI)	0.25<CI<0.5 <sup>22</sup>	Supérieur à 0,7
19.	Ménage disposant d'un accès internet	17% <sup>23</sup>	40%
<b>III.</b>	<b>Services financiers numériques</b>		
20.	Indice de développement des services électroniques postaux	0,35 <sup>24</sup>	0,8
21.	Taux de pénétration de la finance numérique	34% <sup>25</sup>	85%
<b>IV.</b>	<b>Compétences numériques</b>		
22.	Nombre d'ingénieurs et techniciens spécialisés formés en TIC par an	1 500	Multiplié par 3
23.	Nombre de femmes dans le numérique en Côte d'Ivoire	16%	30%
24.	Indice de compétitivité mondiale	40,6	56
<b>V.</b>	<b>Environnement des affaires dans le secteur de l'économie numérique</b>		
25.	Nombre de zones spéciales d'attraction « BPO » équipées d'Internet fixe très haut débit et avec SLA	0	2
26.	Nombre de grands opérateurs internationaux BPO et ITO attirés	6 <sup>26</sup>	10
27.	Nombre d'emplois créés par le secteur de l'offshoring	3 000	35 000
28.	Nombre de jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation, reconvertis aux métiers du BPO	Inconnu	7000
29.	Nombre de centres de formation des métiers de l'offshoring	0	5
30.	Montant des revenus additionnels pour le secteur de l'offshoring	Inconnu	190 milliards de FCFA
<b>VI.</b>	<b>Innovation</b>		
31.	Nombre de nouvelles startups incubées chaque année dans des incubateurs labellisés	25	250
32.	Volume des investissements dans les startups ivoiriennes	Inconnu	Multiplié par 10
33.	Indice mondial d'innovation	25,5 <sup>27</sup>	34
<b>VII.</b>	<b>Cybersécurité et confiance numérique</b>		
34.	Être n°1 en Afrique au Global Cybersecurity Index	11 <sup>ème</sup> <sup>28</sup>	1 <sup>er</sup>

<sup>21</sup> Source : Élément clé de diagnostic secteur économie numérique, Vision CI 2030, Mc Kinsey, février 2019

<sup>22</sup> Source: UNITED NATIONS E-GOVERNMENT SURVEY 2018

<sup>23</sup> Source UIT-2019

<sup>24</sup> Source : [https://www.artci.ci/images/stories/pdf/publication/presentation\\_sur\\_les\\_indicateurs\\_postaux.pdf](https://www.artci.ci/images/stories/pdf/publication/presentation_sur_les_indicateurs_postaux.pdf)

<sup>25</sup> Source: Global Findex, BM 2017

<sup>26</sup> Source: Business process outsourcing, international

<sup>27</sup> Source : GII-2019

<sup>28</sup> Source : classement ITU, GCI 2020



35.	Être parmi les 20 premiers au niveau mondial au Global Cybersecurity Index	75 <sup>ème</sup> <sup>29</sup>	1 ≤ Rang CI ≤ 20
36.	Serveurs sécurisés par millions d'habitant	3	20

### 3.4. Le plan d'actions par pilier stratégique

Chacun de ces sept piliers est décomposé en un plan d'actions succinct qui s'appuie sur des orientations stratégiques pour l'économie numérique de la Côte d'Ivoire.

Le lien des activités des plans d'action est établi en identifiant l'Effet (E), le Produit (P), l'Action (AN) et l'Activité (AT) correspondants dans le Plan National de Développement (PND).

---

<sup>29</sup> Source : classement ITU, GCI 2020

### 3.4.1. Les infrastructures numériques

**Objectif spécifique :** Déployer une infrastructure numérique qui permet un accès abordable et inclusif aux services numériques à haut et très haut débit pour tous, sur le territoire national.

#### 3.4.1.1. Les réformes relatives aux infrastructures numériques

#	Réformes	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Budget (Millions FCFA)	Financement E= État B = Bailleur	Statut de l'activité
1.	Élaborer une stratégie nationale de développement des réseaux à haut et très haut débit	Réduire la fracture numérique territoriale en matière de réseaux à haut et très haut débit et	6 mois	2021-T3	P1	E1/P2/AN2/AT1	260	E = 206 B = 0	Démarré
2.	Renforcer la concurrence sur le marché de détail du haut débit fixe	Réduire les prix du haut débit fixe pour les rendre abordables pour les usagers	6 mois	2021-T4	P1	E1/P2/AN2	0		Non Démarré
3.	Mettre en place un cadre normatif pour le précâblage des immeubles en fibre optique	Accélérer le déploiement de la fibre optique et réduire les coûts les offres de service à haut et très haut débit	6 mois	2021-T3	P1	E1/P2/AN2/AT2	0		Démarré
4.	Prendre des textes pour une synergie entre les réseaux publics (transport, énergie, eau) et les réseaux à hauts débit	Réduire les coûts des services et amenuiser les perturbations sur les réseaux haut débit engendrées par des travaux publics non coordonnés	6 mois	2022-T2	P2	E1/P2/AN2	0		Non Démarré
5.	Créer un cadre juridique pour rationaliser les infrastructures publiques numériques	Coordonner le déploiement des infrastructures publiques numériques et rationaliser l'utilisation des fonds et ressources de l'Etat	8 mois	2021-T4	P1	E1/P3/AN2	0		Non Démarré
6.	Actualiser la stratégie de développement du service universel des télécoms	Assurer une desserte des réseaux et des services dans les zones encore peu ou mal desservies	6 mois	2021-T4	P1	E1/P2/AN2	0		Démarré
7.	Réviser le décret portant organisation et fonctionnement de l'ANSUT	Redéfinir les missions et les responsabilités de l'ANSUT en matière de service universel des télécoms	6 mois	2022-T4	P1	E1/P2/AN2			Non Démarré
8.	Réviser la législation existante des télécommunications/TIC pour promouvoir les TICs vertes et les	Mettre en place un cadre réglementaire inclusif qui favorise le déploiement des cas d'usages de la 5G, et l'investissement et le	6 mois	2022 – T2	P1	E1/P2/AN2			Non Démarré

	cas d'usages de la 5G appliquée aux secteurs prioritaires et	développement de programme d'économie numérique verte							
9.	Réviser la législation existante des télécommunications/TIC pour promouvoir l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux outils et services du numérique	Mettre en place un cadre réglementaire inclusif qui favorise l'accès des personnes en situation de handicap aux contenus numériques	6 mois	2022 – T2	P1	E1/P2/AN2			Non Démarré
10.	Elaborer un nouveau Code du Numérique	Renforcer le cadre légal et réglementaire et appuyer la dynamique concurrentielle	24 mois	2023 – T1	P1	E1/P2/AN2			Non Démarré
11.	Publier les Décrets d'application du nouveau Code du Numérique	Poursuivre le renforcement du cadre légal et réglementaire	12 mois	202 – T1	P1	E1/P2/AN2			Non Démarré

### 3.4.1.2. Les projets relatifs aux infrastructures numériques

#	Projets	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Budget (Millions FCFA)	Financement E= État B = Bailleur	Statut de l'activité
<b>Orientation 1 : Assurer la couverture du territoire en réseaux à haut et très haut débit</b>									
12.	Finaliser le contrat de gestion pour rendre opérationnel les 5 000 km de fibre optique du réseau public large bande (backbone national)	Rentabiliser les investissements publics déjà déployés et contribuer au remboursement des emprunts en cours	6 mois	2021-T3	P1	E1/P2/AN1	100	E= 100 B = 0	Études en cours
13.	Réaliser le Projet Last Miles portant sur le raccordement des Administrations publiques au RNHD sur le territoire national	Assurer la connectivité des administrations publiques au RNHD	48 mois	2022-T2	P1	E1/P2/AN1/AT3	95 000	E= 10 000 B = 85 000	Non Démarré
14.	Achever le Projet de Réseau National Haut Débit (Backbone) extension de 5 000 à 7 000 km de fibre optique	Achever le réseau dorsal en fibre optique qui contribuera à préparer la Côte d'Ivoire à déployer la technologie 5G sur tout le territoire	24 mois	2023-T1	P2	E1/P2/AN1/AT1	50 000	E= 0 B = 50 000	Démarré
15.	Réaliser l'extension du Réseau National Haut Débit (Backbone) jusqu'aux sous-préfectures en		48 mois	2023-T1	P2	E1/P2/AN1	75 000	E= 5 000 B = 70 000	Études en cours

	fibre optique (extension de 7 000 à 13 000 Km)								
16.	Mettre en place un programme spatial national pour les besoins de services de télécommunications numériques et services d'application à la météorologie, à l'agriculture, à la surveillance de l'environnement, et à la sécurité	Offrir les services spécifiques et diversifier les systèmes de communications pour accroître leur disponibilité, et disposer de technologies alternatives pour assurer l'accès aux services numériques dans les zones difficilement accessibles, l'observation météorologique et la sécurité, et accélérer l'innovation	36 mois	2023-T3	P2	E1/P2/AN1/AT6	100 000	E= 25 000 B = 75 000	Non Démarré
17.	Investir dans la construction d'un point d'atterrissage d'un câble sous-marin	Garantir la souveraineté numérique et promouvoir la concurrence par une diversité des offres	36 mois	2023-T3	P2	E1/P2/AN1/AT7	20 000	E= 0 B = 20 000	Non Démarré

#	Projets	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Budget (Millions FCFA)	Financement E= État B = Bailleur	Statut de l'activité
<b>Orientation 2 : Promouvoir l'accès à l'Internet à haut et très haut débit</b>									
18.	Étendre la couverture des réseaux de télécommunications dans les localités rurales non desservies	Assurer l'accès des populations rurales aux services numériques pour accroître leur productivité	24 mois	2021-T4	P1	E1/P2/AN1/AT5	10 000	E= 1 000 B = 9 000	Études en cours
19.	Réaliser le projet de création de points d'accès internet dans 5000 localités	Vulgariser l'usage et l'accès à internet	36 mois	2022-T1	P1	E1/P1/AN2/AT3	30 000	E= 5 000 B = 25 000	Non Démarré
20.	Réaliser 200 cybers centres communautaires dans les bureaux de poste		36 mois	2022-T1	P2	E1/P1/AN2			Non démarré
21.	Poursuivre la réalisation d'infrastructures (dont le Wi-Fi) et la fourniture d'équipements informatiques dans 12 universités et grandes écoles publiques	Promouvoir l'usage des technologies numériques et d'internet dans l'enseignement supérieur public	12 mois	2022-T1	P1	E1/P1/AN3/AT4	9 600	E= 600 B = 9 000	Études en cours

22.	Assurer la couverture Wifi gratuit du District d'Abidjan et de 10 autres chefs-lieux de districts régionaux	Accélérer la pénétration du haut débit accessible pour tous	36 mois	2022-T2	P2	E1/P2/AN1/AT7			Non Démarré
23.	Mettre en œuvre le programme e-Handicap	Accroître l'accès des personnes vulnérables au numérique	36 mois	2023-T2	P2	E1/P1/AN3/AT4	15 000	E= 3 000 B = 12 000	Non Démarré

#	Projets	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Budget (Millions FCFA)	Financement E= État B = Bailleur	Statut de l'activité
<b>Orientation 3 : Renforcer l'infrastructure numérique de l'administration</b>									
24.	Construire un Datacenter de l'État	Sécuriser le stockage et l'archivage des données de l'État	24 mois	2021-T4	P1	E1/P3/AN2/AT6			Études en cours
25.	Construire de nouveaux Datacenter mutualisés de l'Administration publique	Sécuriser le stockage et l'archivage des données de l'État	24 mois	2021-T4	P1	E1/P3/AN2/AT6	250 000	E= 50 000 B = 200 000	Études en cours
26.	Mutualiser et optimiser les infrastructures réseaux et services de l'administration	Réduire les coûts et les factures de communication électronique de l'Administration et des services publics	12 mois	2022-T1	P1	E1/P3/AN2/AT4	25 000	E= 5 000 B = 20 000	Études en cours
27.	Réhabiliter et étendre le Réseau Interne de l'Administration (réseau haut débit)	Améliorer la capacité de la bande passante de l'Administration et l'utilisation de l'intranet gouvernemental	24 mois	2021-T4	P1	E1/P3/AN2			Etudes en cours
28.	Mettre en œuvre le plan national de migration de l'IPv4 vers l'IPv6	Moderniser les réseaux de télécommunication existant de l'Administration pour assurer leur pérennité	12 mois	2022-T1	P1	E1/P3/AN2/AT11			Études en cours
29.	Mettre en œuvre la feuille de route de lancement de la 5G		12 mois	2022-T1	P1	E1/P3/AN2/AT9			Études en cours
30.	Promouvoir et vulgariser les cas d'usage de la 5G appliqués aux secteurs prioritaires	Moderniser les réseaux de télécommunications et accélérer le déploiement de la 5G en adéquation avec les objectifs prioritaires de l'état	48 mois	2023 – T2	P1	E1/P3/AN2/AT5			Non démarré

31.	Construire un système de gestion de continuité des activités de l'État	Garantir la continuité des activités de l'État en cas de sinistre	12 mois	2022-T1	P1	E1/P3/AN2/AT7	4 500	E= 5 00 B = 4 000	Études en cours
32.	Construire un réseau de télécommunication d'urgence	Maintenir les communications de l'État en cas de sinistre	12 mois	2022-T1	P1	E1/P3/AN2	5 000	E= 1 000 B = 4 000	Études en cours
33.	Construire des stations côtières pour le système mondial de sécurité et de détresse en mer (SMDSM)	Renforcer le système de sécurité et de surveillance des activités en mer	12 mois	2021-T4	P1	E1/P2/AN3/AT4	11 000	E= 3 000 B = 8 000	Non Démarré
34.	Acquérir un système de gestion et de contrôle automatisé du spectre de fréquence (SGCAS)	Contrôler l'utilisation des fréquences qui sont allouées aux usagers afin de prévenir et relever les interférences	12 mois	2022-T3	P1	E1/P2/AN3/AT1	1 000	E= 0 B = 1 000	Non Démarré
35.	Créer 15 stations de contrôle de fréquences en régions et rénover celle d'Abidjan		36 mois	2023-T2	P2	E1/P2/AN3/AT6	9 500	E= 2 500 B = 7 000	Non Démarré
36.	Renforcer les équipements de surveillance du niveau de champs électromagnétique	Contrôler les émissions d'ondes radio pour préserver la santé publique	24 mois	2023-T3	P2	E1/P2/AN3/	5 000	E= 1 000 B = 4 000	Démarré
37.	Mettre en place un centre régional de tests de conformité et d'interopérabilité	Homologuer les équipements aptes à être connectés au réseau national	36 mois	2023-T1	P2	E1/P2/AN3/AT5	5 300	E= 1 000 B = 4 300	Non Démarré

#	Projets	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Budget (Millions FCFA)	Financement E= État B = Bailleur	Statut de l'activité
<b>Orientation 4 : Promouvoir l'accès aux services postaux</b>									
38.	Construire 50 nouvelles agences postales	Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de LA POSTE CI par l'extension de son réseau de points de présence et la mise en place des moyens logistiques nécessaires à son activité	48 mois	2021-T4	P1	E2/P5/AN1/AT3	17 000	E= 5 000 B = 12 000	Non Démarré
39.	Construire et équiper 7 centres de tri et de stockage régionaux		48 mois	2022-T1	P1	E2/P5/AN1/			Études en cours

### 3.4.1.3. Impact général du plan d'action « Infrastructures numériques »

La mise en œuvre des réformes et projets identifiés ci-dessus dans le pilier stratégique « Infrastructures numériques » permettra d'accroître la maturité numérique de la Côte d'Ivoire avec le déploiement des réseaux numériques sur toute l'étendue du territoire pour réduire la fracture entre zones urbaines et zones rurales.

De manière spécifique, le plan d'action vise à accélérer la pénétration d'Internet à haut et très haut débit pour permettre aux populations de bénéficier de services susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie, mettre à la disposition des entreprises les outils pour accroître leur compétitivité et doter l'administration de capacités techniques et opérationnelles pour augmenter sa productivité.

### 3.4.2. Les services numériques

**Objectif spécifique :** Mettre en place une administration connectée au service de tous les citoyens et des entreprises et diffuser des services numériques inclusifs dans les secteurs économiques prioritaires

### 3.4.2.1. Les réformes relatives aux services numériques

#	Réformes	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Budget (Millions FCFA)	Financement E= État B = Bailleur	Statut de l'activité
40.	Élaborer un plan directeur de rationalisation des plateformes et infrastructures numériques publiques.	Maîtriser le déploiement de plateformes et infrastructures numériques publiques pour une meilleure coordination et une utilisation plus efficiente des fonds publics	6 mois	2022-T2	P1	E1/P2/AN2	200	E= 200 B = 0	Non Démarré
41.	Actualiser le code postal	Intégrer les innovations et les changements intervenus dans le secteur postal depuis l'adoption du dernier code postal et assurer la transformation digitale du secteur postal	6 mois	2021-T4	P1	E2/P5/AN2			Démarré
42.	Adopter une Norme d'accessibilité aux contenus numériques	Assurer l'accès des personnes en situation de handicap aux contenus numériques	12 mois	2022-T3	P1	E1/P2/AN2			Non Démarré
43.	Créer un cadre réglementaire favorisant le développement et le financement de l'entrepreneuriat féminin	Assurer l'inclusion numérique des femmes	24 mois	2022-T3	P1	E1/P2/AN2			Non Démarré
44.	Mettre en place un cadre commun de gouvernance et d'accompagnement de la mise en place des services numériques en application de l'ordonnance N°2017-500 du 02 août 2017 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives	Favoriser l'interaction entre usager-administration et entre administration - administration	12 mois	2022-T3	P1	E1/P2/AN2			Non démarré
45.	Elaborer une stratégie nationale des Données et du Cloud	Renforcer la capacité de l'État à fournir des services numériques aux citoyens Assurer l'élaboration de politiques basées sur l'analyse des données Promouvoir et assurer la souveraineté et la sécurité des données	18 mois	2022-T2	P1	E1/P2/AN2			Non démarré



46.	Mettre en œuvre un cadre législatif adapté pour le partage des données spatiales entre institutions	Renforcer les systèmes d'Information Numériques pour la gestion des données à référence spatiale pour le développement de services aux citoyens	36 mois	2022-T2	P1	E1/P2/AN2			Non démarré
-----	---	---	---------	---------	----	-----------	--	--	-------------

### 3.4.2.2. Les projets relatifs aux services numériques

#	Projets	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Budget (Millions FCFA)	Financement E= État B = Bailleur	Statut de l'activité
<b>Orientation 1 : Renforcer la capacité technique et opérationnelle de l'Administration</b>									
47.	Créer une plateforme mutualisée des paiements électroniques gouvernementaux	Intégrer tous les moyens de paiement électroniques utilisés par les usagers afin de simplifier les procédures et accroître la transparence transactions	24 mois	2022-T1	P1	E1/P3/AN2/AT8	4 900		Démarré
48.	Fournir l'internet gratuit dans les établissements publics d'enseignement	Contribuer à la vulgarisation de l'utilisation d'Internet par les populations	24 mois	2022-T1	P1	E1/P1/AN2/AT5	31 000		Non Démarré
49.	Fournir l'internet gratuit dans les établissements publics de santé	Contribuer à la vulgarisation de l'utilisation d'Internet par les populations	24 mois	2022-T1	P1	E1/P1/AN2/AT5			Non Démarré
50.	Mettre en place un outil collaboratif inclusif de l'administration publique sous logiciels libres	Améliorer la productivité de l'administration publique	12 mois	2021-T4	P1	E1/P3/AN1/AT5	15 000		Non Démarré
51.	Réaliser le projet intégré d'application de visioconférence de l'administration	Accroître la productivité de l'administration publique	12 mois	2023-T1	P2	E1/P3/AN1/AT8	15 000		Non Démarré
52.	Mettre en œuvre le projet de Système intégré de Gestion des Statistiques de l'économie numérique	Publier les statistiques sur le secteur de l'économie numérique	24 mois	2022-T1	P1	E1/P3/AN2/AT12	500		Non Démarré
53.	Mettre en place un système intégré de gestion de données statistiques de l'état (CEPICI, INS, CNPS, INIE, DGE, DGI,	Disposer de données statistiques fiables et harmonisées sur les PME, les artisans et les acteurs du secteur informel.	48 mois	2022-T1	P1	E1/P3/AN2			Non Démarré

	DGMP ; chambre de commerce).								
54.	Mettre en œuvre le projet d'appui au renforcement de l'administration électronique (PARAE)	Renforcer les capacités opérationnelles de l'État	24 mois	2022-T1	P1	E1/P3/AN1/10			Démarré
55.	Créer une plateforme fournissant des informations sur la supervision des activités et la mise en œuvre des réglementations sur les télécommunications et les services financiers numériques	Disposer d'informations d'aide à la décision pour l'élaboration des réglementations ainsi que la planification des infrastructures de télécommunications, des services numériques et des services financiers numériques	12 mois	2022-T2	P1	E1/P3/AN2/AT10			Non Démarré
56.	Attribuer un identifiant unique électronique à toute personne vivant sur le territoire.	Concevoir et mettre en place une administration connectée au service du citoyen et des entreprises Accélérer la diffusion des services numériques dans les secteurs économiques prioritaires, soutenir l'objectif (iv) du PND 2021-2025, l'innovation et la modernisation conforme à l'ordonnance n°2017-500 du 2 août 2017 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives	24 mois	2022-T1	P1	E1/P3/AN1/10			Démarré

#	Projets	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25			Statut de l'activité
<b>Orientation 2 : Dématérialiser les procédures administratives</b>									
57.	Mettre en place un système d'archivage électronique mutualisé de l'Etat dans tous les ministères	Sécuriser le stockage et l'archivage des documents administratifs pour améliorer la productivité de l'administration	36 mois	2021-T4	P2	E1/P3/AN1/AT2	5 000		Non Démarré
58.	Mettre en place une plateforme des applicatifs gouvernementaux (ONE Gouvernement)		12 mois	2023-T1	P2	E1/P3/AN1/AT9	1 500		Non démarré
59.	Dématérialiser les procédures administratives (marchés publics, commerce extérieur, justice, relations extérieures ...)	Créer une administration connectée pour faciliter l'obtention de documents administratifs par les citoyens	12 mois	2022-T1	P1	E1/P3/AN1/AT1	1 563		Non Démarré
60.	Digitaliser les bases de données et interconnecter des services de la Police	Contribuer au renforcement de la sécurité intérieure et de l'efficacité des services de police	36 mois	2023-T1	P2	E1/P1/AN3/AT8			Non Démarré
61.	Digitaliser les services et interconnecter les bases de données des services consulaires, représentations diplomatiques et les services de police de l'immigration	Créer une administration connectée et sécuriser et coordonner les actes et services consulaires de la Côte d'Ivoire à travers le monde	36 mois	2022-T3	P2	E1/P1/AN3			Non Démarré
62.	Dématérialiser les timbres fiscaux à l'aide de la technologie blockchain	Améliorer la transparence et productivité des services fiscaux	12 mois	2023-T1	P2	E1/P3/AN1/AT11			Non Démarré
63.	Mettre en place une plateforme digitale du suivi des marchés publiques	Améliorer la compétitive des PME ivoiriennes.	12 mois	2023-T2	P2	E1/P3/AN1			Non Démarré
64.	Mettre en place une plateforme digitale de donneur d'ordres fournisseurs		12 mois	2023-T2	P2	E1/P3/AN1			Non Démarré

#	Projets	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Budget (Millions FCFA)	Financement E= État B = Bailleur	Statut de l'activité
<b>Orientation 3 : Accélérer la transformation numérique dans les secteurs prioritaires</b>									
65.	Poursuivre le Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et E-Agriculture (PSNDEA)	Améliorer la productivité des agriculteurs et accroître leur accès aux marchés	60 mois	T1-2021	P2	E1/P1/AN3/AT6	45 000		Démarré
66.	Numériser la chaîne de valeur agricole dans certaines filières (ex : cacao, noix de cajou, riz, manioc) ;	Améliorer les coûts de production, la commercialisation, et la disponibilité des produits de bases	48 mois	2021-T1	P1	E1/P1/AN3			Non Démarré
67.	Réaliser une plateforme digitale mutualisée des transactions et créer un espace de marché électronique	Faciliter la vente des produits agricoles	12 mois	2022-T1	P1	E1/P1/AN3/AT7	5 500		Non Démarré
68.	Réaliser la digitalisation des activités du système de santé	Améliorer l'accès aux soins des populations	48 mois	2021-T4	P1	E1/P1/AN3/AT5	41 000		Non Démarré
69.	Mettre en place l'identité numérique (eID) des personnes physiques	Fournir aux citoyens des documents d'identité sécurisés et leur permettre d'effectuer des échanges sécurisés sur internet	48 mois	2021-T4	P1	E1/P3/AN3/AT11			Non Démarré
70.	Créer 3 300 espaces libres-services (bornes) dédiés aux services dématérialisés de l'Etat (200 bureaux de postes / 31 régions)	Vulgariser et rendre accessible les services dématérialisés de l'état aux populations	48 mois	2022-T3	P2	E2/P2/AN2			Non démarré
71.	Développer 100 nouveaux Services Publics Numériques Prioritaires		60 mois	2021-T1	P2	E1/P1/AN2			Démarré
72.	Rendre les plateformes de services numériques accessibles (personnes en situation de handicap)		12 mois	2022-T2	P2	E1/P1/AN1			Non démarré

73.	Améliorer l'accès à l'éducation par le développement des formations à distance	Faciliter l'accès à la formation	48 mois	2021-T1	P1	E1/P1/AN3			Démarré
-----	--	----------------------------------	---------	---------	----	-----------	--	--	---------

### 3.4.2.3. Impact général du plan d'action « Services numériques »

La mise en œuvre des réformes et projets identifiés ci-dessus dans le pilier stratégique « Services numériques » permettra de dématérialiser les procédures administratives, d'améliorer la productivité de l'administration avec une réduction des coûts et des délais des transactions et opérations administratives. En outre, le plan d'action prévoit l'utilisation des TIC pour accroître la productivité dans les secteurs économiques prioritaires et favoriser l'inclusion des personnes en situation d'handicap dans la société.

De manière spécifique, le plan d'action vise à renforcer la gouvernance électronique, d'améliorer l'accès de tous les citoyens à l'information et de favoriser l'émergence d'une gestion transparente, efficace et efficiente dans l'administration publique.

### 3.4.3. Les services financiers numériques

**Objectif spécifique :** Accroître la contribution des services financiers numériques à l'inclusion financière des populations et au développement du commerce électronique.

#### 3.4.3.1. Les réformes relatives aux services financiers numériques

#	Réformes	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Budget (Millions FCFA)	Financement E= État B = Bailleur	Statut de l'activité
74.	Renforcer le cadre juridique et réglementaire du commerce électronique	Stimuler le développement du commerce électronique	18 mois	2021-T3	P1	E1/P2/AN2	20	E= 20 B = 0	Non Démarré
75.	Simplifier les conditions d'accès aux ressources permettant la fourniture des services financiers numériques	Éliminer les obstacles à la concurrence sur le marché des services financiers numériques	18 mois	2021-T3	P1	E1/P2/AN2	20		Non Démarré
76.	Réforme du cadre réglementaire des services financiers mobiles	Accélérer l'inclusion financière par l'utilisation des TIC	12 mois	2022-T2	P2	E1/P2/AN2			Non démarré
77.	Prendre un décret sur la numérisation des paiements gouvernementaux	Offrir aux citoyens et usagers les options de paiements électroniques des actes gouvernementaux	12 mois	2022-T2	P2	E1/P2/AN2			Non démarré

### 3.4.3.2. Les projets relatifs aux services financiers numériques

#	Projets	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Budget (Millions FCFA)	Financement E= État B = Bailleur	Statut de l'activité
<b>Orientation 1 : Améliorer l'inclusion financière</b>									
78.	Réaliser l'interopérabilité des plateformes de services financiers électroniques (mobile money, fintech, banques, solutions de paiement en ligne, carte prépayées, microfinances)	Faciliter les échanges entre les plateformes et susciter la baisse des tarifs pour accroître l'utilisation des services financiers numériques	24 mois	2022-T4	P1	E1/P3/AN1	4 900		Non Démarré
79.	Redynamiser LA POSTE CI afin d'en faire un acteur majeur sur le marché des services financiers numériques	Positionner LA POSTE CI comme premier opérateur du marché dans les zones rurales	48 mois	2022-T2	P1	E2/P5/AN2	10 000		Non Démarré
80.	Sensibiliser les populations à l'utilisation des services financiers numériques	Favoriser l'appropriation par les populations des technologies et services numériques	48 mois	2022-T2	P2	E1/P1/AN2			Non démarré
81.	Réaliser les études en vue de la création de la monnaie électronique de l'Etat de Côte d'Ivoire	Disposer du cadre approprié pour le lancement de la monnaie électronique	12 mois	2022-T3	P1	E1/P1/AN2			Non démarré
82.	Vulgariser et contribuer au renforcement des capacités des fintechs	Renforcer les capacités de l'écosystème des fintechs pour mieux supporter l'inclusion financière par le numérique	48 mois	2022-T1	P2	E1/P1/AN2			Non démarré
83.	Mettre en place un guichet unique pour l'accès au canal USSD	Permettre un accès universel au code USSD	12 mois	2022-T3	P2	E1/P3/AN1			Non démarré
84.	Promouvoir une stratégie de plateforme d'acceptation (moyens de paiement) commerciale ouverte	Vulgariser l'utilisation des moyens de paiements numériques	48 mois	2022-T1	P2	E1/P3/AN2			Non démarré

#	Projets	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Budget (Millions FCFA)	Financement E= État B = Bailleur	Statut de l'activité
<b>Orientation 2 : Promouvoir le commerce électronique</b>									
85.	Créer des sites web de e-commerce dédiés surtout aux produits agricoles locaux	Accroître la visibilité et la commercialisation de produits locaux agricoles	24 mois	2023-T1	P2	E2/P6/AN2	500		Non Démarré
86.	Créer une plateforme de monitoring des sites e-commerces.	Assurer la sécurisation et la consolidation des données statistiques sur le commerce électronique en Côte d'Ivoire	12 mois	2022-T3	P1	E2/P6/AN2			Non démarré
87.	Créer une plateforme e-commerce pour la commercialisation des produits artisanaux.	Promouvoir les produits artisanaux	24 mois	2023-T1	P2	E2/P6/AN2			Non démarré
88.	Réaliser le projet Ecom@Africa de plateforme sous-régionale postale pour le commerce électronique	Faire de LA POSTE CI un acteur majeur sur le marché du commerce électronique en Côte d'Ivoire et dans la sous-région	24 mois	2022-T1	P1	E2/P6/AN2/AT2	13 855		Non Démarré
89.	Mettre en place un système d'adressage électronique permettant la distribution à domicile		24 mois	2023-T1	P2	E2/P5/AN1			Non Démarré

### 3.4.3.3. Impact général du plan d'action « Services financiers numériques »

La mise en œuvre des réformes et projets identifiés ci-dessus dans le pilier stratégique « Services financiers numériques » permettra d'accroître de manière significative le développement des services financiers numériques avec le positionnement de LA POSTE CI comme opérateur majeur aussi bien sur le marché des services financiers numériques que comme moteur principal du développement du commerce électronique en Côte d'Ivoire.

De manière spécifique, le plan d'action vise à utiliser le réseau de LA POSTE CI et sa proximité avec les populations rurales pour contribuer à l'accroissement du taux de bancarisation avec des solutions de porte-monnaie électronique qui peuvent être rapidement déployées à grande échelle avec des coûts de transaction très faibles et donc adaptés aux petits flux financiers des populations des zones rurales.

#### **3.4.4. Les compétences numériques**

**Objectif spécifique** : Développer les compétences numériques par la formation du capital humain nécessaire à la croissance de l'économie numérique ivoirienne et par la vulgarisation des outils numériques auprès des populations.



### 3.4.4.1. Les réformes relatives aux compétences numériques

#	Réformes	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Budget (Millions FCFA)	Financement E= État B = Bailleur	Statut de l'activité
90.	Définir des lignes directrices de développement des compétences numériques dans les politiques d'éducation, en mettant l'accent sur la parité du genre et l'équité spatiale	Comblent le déficit de compétences numériques dans le respect de la parité du genre et l'équité spatiale	6 mois	2022-T1	P1	E1/P1/AN1	200	E= 500 B = 0	Non Démarré
91.	Définir les lignes directrices pour accroître les compétences en lecture, écriture et calcul, et les compétences numériques générales et spécialisées à travers des systèmes d'apprentissage publics, privés et industriels	Développer les compétences basiques en lecture, écriture et calcul pour faciliter l'acquisition des compétences numériques générales et spécialisées	6 mois	2022-T1	P1	E1/P1/AN1/	200	E= 500 B = 0	Non Démarré
92.	Élaborer et mettre à jour le référentiel des métiers du numérique pour une meilleure employabilité des diplômés	Accroître l'employabilité des diplômés des institutions et centre de formation du numérique	6 mois	2022-T1	P1	E1/P1/AN1			Non Démarré

### 3.4.4.2. Les projets relatifs aux compétences numériques

#	Projets	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Budget (Millions FCFA)	Financement E= État B = Bailleur	Statut de l'activité
<b>Orientation 1 : Répondre à la demande de compétences du marché du numérique</b>									
93.	Former plus de 100 000 ingénieurs et techniciens spécialisés au digital d'ici 2025	Accroître les capacités techniques et opérationnelles des structures de formation existantes et créer de nouveaux établissements afin de combler le déficit d'ingénieurs et de techniciens dans le secteur de l'économie numérique	48 mois	2022-T1	P1	E1/P1/AN1/AT3	7 400		Non Démarré
94.	Former 30 000 profils spécialisés dans les nouveaux métiers du digital (développement logiciel/mobile, datascientist/data engineer, ingénieurs sécurité/cryptographe, ingénieurs cloud computing)		48 mois	2022-T1	P1	E1/P1/AN1			Non Démarré
95.	Accroître les capacités techniques et technologiques et d'accueil de l'ESATIC		48 mois	2022-T4	P1	E1/P1/AN1/AT2	12 000		Non Démarré
96.	Construire et équiper l'annexe de l'ESATIC au sein du VITIB		24 mois	2023-T1	P2	E1/P1/AN1/AT2	20 000		Non Démarré
97.	Créer un réseau d'écoles de reconversion au numérique		12 mois	2023-T1	P2	E1/P1/AN1/AT8	4 000		Non Démarré
98.	Construire et équiper des centres régionaux de formation aux métiers du numérique		Décentraliser et rapprocher les centres de formations aux métiers du numérique des populations	48 mois	2023-T1	P1	E1/P1/AN1	50 000	
99.	Réhabiliter et équiper l'École Multinationale Supérieure de la Poste (EMSP)	Accroître les capacités de formation aux métiers du numérique adapté au secteur postal	24 mois	2023-T1	P2	E2/P5/AN1/AT1	6 000		Non Démarré
100.	Introduire l'enseignement des TIC dans les curricula du primaire et du secondaire	Susciter l'intérêt et doter les jeunes de compétences en TIC	48 mois	2021-T1	P1	E1/P1/AN3			Démarré

101.	Sensibiliser 100 000 jeunes filles/femmes par an aux carrières des STEM sur toute l'étendue du territoire	Accroître la proportion des femmes dans le numérique	48 mois	2022-T2	P1	E1/P1/AN2			Non démarré
102.	Former 25 000 jeunes filles/femmes par an aux carrières des STEM sur toute l'étendue du territoire	Accroître la proportion des femmes dans les métiers du numérique	48 mois	2022-T2	P1	E1/P1/AN2			Non démarré
103.	Former les formateurs (supérieur, secondaire et primaire)	Développer les capacités d'enseignement en TIC dans les établissements supérieurs, secondaires et primaires par la formation des enseignants	48 mois	2023-T1	P2	E1/P1/AN3			Non Démarré
104.	Créer une bibliothèque nationale numérique accessible à tous y compris les personnes vulnérables	Accroître les capacités d'enseignement, de recherche et d'innovation, et faciliter l'accès aux contenus scientifiques et pédagogiques à travers une plateforme nationale unique.	24 mois	2022-T2	P2	E1/P1/AN3			Non démarré
105.	Créer un label national « Génération digitale » permettant l'évaluation et la certification des formations TIC publiques et privées	Renforcer la qualité et la visibilité des établissements et accroître la confiance des entreprises	48 mois	2022-T1	P1	E1/P1/AN2			Non démarré

### Orientation 2 : Sensibiliser et former à la cybersécurité

106.	Organiser des campagnes pour développer la culture de cybersécurité des populations	Former les populations à un usage responsable et sécurisé des outils numériques	48 mois	2021-T3	P1	E1/P4/AN2			Démarré
107.	Intégrer des modules d'éducation à la cybersécurité dans les cursus dès le primaire		12 mois	2023-T1	P2	E1/P4/AN1/ AT7			Non Démarré
108.	Intégrer la cybersécurité dans la formation des fonctionnaires (Gendarmerie, Police, ENA, Magistrats, Secrétaires)	Accroître la confiance numérique et l'employabilité par la formation, dans les nouveaux métiers et les domaines critiques du secteur de l'économie numérique en Côte d'Ivoire	12 mois	2023-T1	P2	E1/P4/AN1/			Non Démarré

109.	Créer des centres pour former à la cybersécurité dans tous les secteurs prioritaires de l'économie nationale	Former les cadres et agents de l'administration publique à un usage responsable et sécurisé des outils numériques	36 mois	2023-T1	P3	E1/P4/AN2/AT5			Non Démarré
------	--	---	---------	---------	----	---------------	--	--	-------------

#	Projets	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Budget (Millions FCFA)	Financement E= État B = Bailleur	Statut de l'activité
<b>Orientation 3 : Renforcer les compétences numériques de la population</b>									
11	Mettre en place un programme national des ambassadeurs digitaux	Former au sein des communautés des formateurs en charge d'initier et former les populations aux services et outils du numérique	12 mois	2023-T4	P2	E1/P1/AN2/AT4	8 000		Non Démarré
11	Mettre en place le programme national de certification aux compétences digitales (PNCCD) avec le certificat ICDL	Renforcer les aptitudes et compétences numériques du plus grand nombre de personnes (élèves, Etudiants, fonctionnaires, travailleurs du secteur privé ...)	12 mois	2022-T1	P1	E1/P1/AN1/AT5			Etudes en cours
11	Créer une plateforme d'accès gratuits à des contenus pédagogiques et didactiques pour 500000 personnes	Accroître l'accès gratuit des populations, et acteurs économiques de l'informel à des contenus de qualité en ligne par les Massive Open Online Courses (MOOC)	12 mois	2022-T2	P3	E1/P1/AN1	2 200		Non Démarré
11	Créer des clubs informatiques dans les établissements secondaires publics et privés	Accroître les compétences numériques des élèves du secondaire et vulgariser l'usage des outils numériques	12 mois	2023-T1	P2	E1/P1/AN3	250		Non Démarré
11	Créer des salles informatiques connectées dans 200 écoles secondaires publiques		24 mois	2023-T3	P2	E1/P1/AN3/AT2	2 500		Non Démarré
11	Poursuivre le projet "un citoyen, un ordinateur" pour 50 000 bénéficiaires	Accroître la proportion de personnes et de ménages ayant accès à un ordinateurs et à l'internet	12 mois	2023-T3	P2	E1/P1/AN2/AT1	1 000		Démarré
11	Mettre en œuvre le projet de « Maison du citoyen »	Faciliter l'accès des populations aux informations et aux services et outils du numérique	24 mois	2023-T3	P2	E2/P1/AN1	7 200		Non Démarré

11	Renforcer les capacités de 20 000 fonctionnaires et agents de l'État en TIC	Améliorer l'efficacité et la productivité des fonctionnaires et agents de l'état	36 mois	2024-T3	P2	E1/P3/AN2/AT1	650		Démarré
11	Équiper les fonctionnaires et agents de l'Etat en ordinateurs et autres matériels TIC		36 mois	2024-T3	P2	E1/P1/AN2			Non Démarré
11	Former 200 agents du Ministère de l'Economie Numérique des Télécommunications et de l'innovation dans la chaîne PPPBSE et discipline métiers	Améliorer la capacité et la performance des agents du ministère en charge de la stratégie digitale en gestion de projets	12 mois	2022-T1	P1	E1/P3/AN1/AT2	400		Démarré
12	Améliorer l'accès à l'éducation par l'utilisation de l'enseignement à distance (e-learning)	Utiliser les technologies pour améliorer les capacités d'accueil des structures de formation	48 mois	2022-T1	P1	E1/P1AN3			Non Démarré

### 3.4.4.3. Impact général du plan d'action « Compétences numériques »

La mise en œuvre des réformes et projets identifiés ci-dessus dans le pilier stratégique « Compétences numériques » permettra de combler le déficit de compétences dont l'économie numérique a besoin pour son développement et d'améliorer les compétences des populations pour une utilisation accrue et responsable des technologies numériques.

De manière spécifique, le plan d'action vise à renforcer la formation professionnelle et rendre opérationnelle les compétences requises pour impulser la créativité et les innovations, notamment pour la réalisation d'applications numériques adaptées aux besoins et à la demande locale, ainsi que pour participer à la compétition internationale.

En outre, le plan d'action intègre comme prérequis que pour disposer des capacités d'adaptation et atteindre les performances attendues de l'économie numérique, il convient d'introduire très tôt le numérique comme objet d'apprentissage dans les curricula de formation et de le généraliser au cycle supérieur. Il favorise et promeut l'utilisation des technologies dans l'enseignement, en vue d'apporter une solution digitale aux défis de capacité d'accueil des établissements et institutions d'enseignement et d'éducation.

Enfin, pour prendre en compte l'apparition de nouveaux métiers et l'évolution de la demande en compétences spécialisées des entreprises du secteur de l'économie numérique, des mutations seront opérées dans les démarches méthodologiques et les contenus pédagogiques, avec une participation plus marquée des entreprises dans la définition des contenus et dans l'encadrement des futurs diplômés.

### 3.4.5. L'environnement des affaires dans le secteur de l'économie numérique

**Objectif spécifique :** Créer un environnement des affaires propice à l'investissement, à l'entrepreneuriat et à l'innovation dans l'économie numérique

#### 3.4.5.1. Les réformes relatives à l'environnement des affaires

#	Réformes	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Budget (Millions FCFA)	Financement E= État B = Bailleur	Statut de l'activité
121	Rendre le cadre institutionnel, réglementaire et fiscal propice aux investissements privés dans le numérique, en particulier dans l'offshoring	Accroître l'attractivité de la Côte d'Ivoire pour les investissements privés dans le secteur du numérique en général et dans l'offshoring en particulier	12 mois	2022-T1	P1	E1/P2/AN2	50		Non Démarré
122	Adopter des textes pour faciliter l'accès des entrepreneurs numériques locaux aux marchés publics et renforcer leurs liens avec les entreprises déjà établies et les sociétés étrangères	Favoriser l'accès à la commande publique pour les PME locales et renforcer leur présence sur le marché du numérique	24 mois	2023-T1	P2	E1/P2/AN2	50		Non Démarré
123	Mettre en place des mesures fiscales et financières pour faciliter l'accès au crédit des TPME/PME du numérique	Créer auprès des institutions financières un mécanisme de financement des PME du numérique	24 mois	2023-T1	P2	E1/P2/AN2	20		Non Démarré
124	Réformer le cadre juridique du VITIB et actualiser la convention avec l'Etat	Doter le VITIB d'un cadre réglementaire propice à l'installation des sociétés privées en zone franche	6 mois	2022-T3	P1	E1/P2/AN2	0		Non Démarré
125	Créer un fonds pour investir dans les startups et PME, stimuler l'octroi des marchés et soutenir leur développement	Assurer le financement et la promotion des startups et des PME du secteur de l'économie numérique	24 mois	2023-T1	P2	E1/P1/AN4	30 000		Non Démarré
126	Créer un cadre pour rendre le marché Ivoirien plus attractif pour les Fonds de Private Equity internationaux		24 mois	2023-T1	P2	E1/P2/AN2			Non Démarré
127	Défiscaliser les équipements terminaux numériques	Faire baisser les coûts des équipements terminaux numériques	6 mois	2022-T1	P1	E1/P2/AN2			Non Démarré

### 3.4.5.2. Les projets relatifs à l'environnement des affaires

#	Projets	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Budget (Millions FCFA)	Financement E= État B = Bailleur	Statut de l'activité
<b>Orientation 1 : Améliorer l'environnement de soutien au secteur privé local</b>									
128.	Créer des incubateurs de startups du numérique	Encourager l'entrepreneuriat numérique	24 mois	2022-T1	P1	E1/P1/AN4/ AT4	1 500		Non Démarré
129.	Renforcer les compétences managériales et techniques des startups	Assurer la pérennité des startups	24 mois	2022-T1	P1	E1/P1/AN4/ AT3	500		Non Démarré
130.	Sensibiliser 10.000 personnes à l'entrepreneuriat	Susciter de nouvelles vocations dans le numérique	36 mois	2022-T1	P2	E1/P1/AN2/ AT4	900		Non Démarré
131.	Créer des espaces de co-working dans 5 communes du district d'Abidjan et 5 régions	Offrir des locaux de travail adaptés aux startups à Abidjan et dans les régions	36 mois	2023-T1	P2	E1/P1/AN4/ AT1	2400		Non Démarré
132.	Développer des outils d'évaluation et de sensibilisation au potentiel du digital, et les mettre à disposition de 2000 TPME/PME)	Promouvoir la transformation digitale (production, back office, front office) dans le secteur privé comme outil de la croissance économique	48 mois	2022-T1	P2	E1/P1/AN4			Non démarré
<b>Orientation 2 : Promouvoir le développement d'une industrie nationale de l'économie numérique</b>									
133.	Créer des technocentres de proximité qui permettront le développement du numérique au niveau local	Faire de la Côte d'Ivoire le hub numérique de l'Afrique de l'Ouest francophone	36 mois	2022-T1	P1	E1/P2/AN4/AT5	47 700		Études en cours
134.	Créer un écosystème d'infrastructures, de services et de compétences au VITIB	Améliorer l'attractivité du VITIB pour susciter l'installation des entreprises nationales et internationales du secteur de l'économie numérique	48 mois	2023-T1	P2	E1/P2/AN4	32 000		Non Démarré
135.	Créer une zone économique pour l'offshoring avec services et infrastructures dédiés	Faire de la Côte d'Ivoire la destination préférée de l'offshoring en Afrique subsaharienne francophone	24 mois	2023-T1	P2	E1/P2/AN4	100 000		Non Démarré

136.	Fabriquer localement des d'équipements numériques	Produire des équipements de qualité à bas prix et accessibles aux populations	24 mois	2023-T1	P2	E1/P2/AN4	75 000		Non Démarré
137.	Organiser des tournées de promotion de l'écosystème technologique ivoirien dans les grands forum tech mondiaux	Accroître la visibilité et renforcer la compétitivité des entreprises technologiques ivoiriennes par le partage d'expériences et des bonnes pratiques	48 mois	2022-T1	P2	E1/P2/AN4			Non démarré



### 3.4.5.3. Impact général du plan d'action « Environnement des affaires »

Les réformes et projets identifiés ci-dessus dans le pilier stratégique « Environnement des affaires dans le secteur de l'économie numérique » ont pour objectif de permettre aux acteurs du secteur l'économie numérique de la Côte d'Ivoire d'évoluer dans un environnement propice à la création de richesses et d'emplois. De manière spécifique, le plan d'action vise à soutenir le développement d'un secteur privé local innovateur et compétitif afin d'accroître la contribution du numérique à la croissance et au développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

Il s'agira notamment de créer en Côte d'Ivoire un écosystème attrayant pour l'investissement privé national et international, basé sur un cadre réglementaire propice à l'innovation, des incitations financières favorables à l'entrepreneuriat et une fiscalité avantageuse. En outre, afin de faire de la Côte d'Ivoire le hub numérique de l'Afrique de l'Ouest francophone, il est envisagé de déployer les infrastructures et les services dédiés autour du VITIB afin de susciter l'installation des entreprises privées nationales et internationales dans la zone franche. Enfin, pour faire de la Côte d'Ivoire la destination préférée de l'offshoring en Afrique sub-saharienne francophone, il est prévu de développer une proposition de valeur distinctive pour capter une part significative du marché mondial de l'offshoring qui est en croissance constante, créateur de valeur, et pourvoyeur de nombreux emplois.

### 3.4.6. L'innovation

**Objectif spécifique :** Promouvoir une industrie du numérique propice à l'innovation et la création de valeur.

#### 3.4.6.1. Les réformes relatives à l'innovation

#	Réformes	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Budget (Millions FCFA)	Financement E= État B = Bailleur	Statut de l'activité
138	Opérationnaliser la stratégie nationale de l'innovation dans le domaine du numérique	Mettre en œuvre et faire le suivi-évaluation de la stratégie en matière d'innovation numérique	12 mois	T4-2022	P2	E1/P2/AN2			Non Démarré
139	Élaborer et mettre en œuvre une Stratégie Nationale pour le développement des technologies de la 4 <sup>ème</sup> révolution industrielle (5G, intelligence artificielle, Internet des objets, Réalité Virtuelle, Réalité Augmentée)	Améliorer la productivité des industries dans les secteurs prioritaires identifiés, ainsi que la commercialisation des produits dérivés	12 mois	T4-2022	P2	E1/P2/AN2	100	E= 100	Non Démarré

140	Adopter une loi sur la programmation de la recherche et l'innovation technologique	Valoriser les activités de recherche et développement	12 mois	T4-2022	P2	E1/P2/AN2	100	E= 100	Non Démarré
141	Accélérer l'adoption de la loi sur les Startup pour promouvoir l'entreprenariat du numérique	Rendre l'écosystème ivoirien plus favorable au développement des startups	6 mois	2021-T3	P1	E1/P2/AN2			Démarré
142	Mettre en place un fonds d'appui à la recherche et au développement alimenté par la contribution à la recherche, à la formation et à la normalisation	Financer les activités de recherche pour promouvoir l'innovation	6 mois	2023-T1	P2	E1/P1/AN1	0		Non Démarré
143	Mettre en place un cadre pour la protection et la valorisation de la propriété intellectuelle dans le domaine du numérique	Permettre à l'état et aux startups de protéger et valoriser la propriété intellectuelle dans le domaine du numérique	12 mois	2021-T3	P2	E1/P1/AN1			Démarré
144	Opérationnaliser le Fond Ivoirien de l'Innovation (FII)	Apporter un appui durable aux startups technologiques	12 mois	2022-T3	P2	E1/P1/AN2			Non démarré
145	Mettre en place un prix national de l'innovation du numérique pour les startups	Susciter les initiatives innovantes	48 mois	2022-T3	P3	E1/P1/AN4			Non démarré
146	Élaboration et adoption d'un décret de mise en œuvre de l'e-Constat Auto	Reconnaître la validité légale de l'e-Constat Auto pour l'indemnisation par les sociétés d'assurance	6 mois	2022-T1	P1	E1/P2/AN2			Non Démarré

### 3.4.6.2. Les projets relatifs à l'innovation

#	Projets	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Budget (Millions FCFA)	Financement E= État B = Bailleur	Statut de l'activité	
<b>Orientation 1 : Établir un mécanisme d'appui à la veille et à l'innovation dans les technologies disruptives</b>										
147.	1	Renforcer et promouvoir la recherche et le développement dans les nouvelles technologies	Fabriquer en Côte d'Ivoire des produits basés sur les technologies de la 4 <sup>ème</sup> révolution industrielle	24 mois	2023-T1	P2	E1/P1/AN1/AT1	1 250		Non Démarré
148.		Créer un laboratoire national de recherche en informatique et dans les technologies disruptives	Promouvoir la recherche et le développement des technologies disruptives en vue d'accélérer la transformation digitale et la compétitivité	12 mois	2023-T1	P2	E1/P1/AN1			Non démarré

149.	1	Créer un centre de recherche en intelligence artificielle spécialisé sur l'agriculture	Créer des outils innovants pour accroître la productivité dans le secteur de l'agriculture	24 mois	2023-T1	P2	E1/P1AN1/AT6			Non Démarré
150.		Créer un centre de recherche et de promotion de l'Internet des Objets appliqué aux villes intelligentes et aux problématiques de développement durable	Promouvoir les technologies de la 4 <sup>ème</sup> Révolution Industrielle (4IR) comme outils pour l'atteinte des ODD	24 mois	2022-T2	P2	E1/P1/AN1			Non Démarré
151.		Elaborer et mettre en œuvre un projet de villes intelligentes (smart city) dans 10 agglomérations	Intégrer des concepts innovants dans les secteurs prioritaires (énergie renouvelable, transport, gestion de l'environnement et des ressources naturelles)	24 mois	2022-T2	P2	E1/P1/AN1			Non Démarré

## Orientation 2 : Promouvoir les activités de recherche et de développement dans les secteurs prioritaires

152.		Améliorer l'accès équitable aux services de l'énergie électrique par l'utilisation des technologies de la 4 <sup>ème</sup> révolution industrielle	Accroître la productivité dans la fourniture d'électricité	36 mois	2023-T1	P2	E1/P1/AN1/AT7	10 000		Non Démarré
153.		Mettre en place une application basée sur la Blockchain pour les transactions de l'écosystème agricole	Sécuriser et fiabiliser les transactions du secteur agricole	36 mois	2022-T2	P1	E1/P1/AN1			Non Démarré
154.		Réaliser le projet E-constat Auto	Accélérer l'indemnisation après un accident qui se qualifie pour la procédure de « constat à l'amiable ».	36 mois	2022-T1	P1	E1/P1/AN3/AT9			Non Démarré
155.		Réaliser le projet bâtiment intelligent	Utiliser les technologies pour la promotion de bâtiments écologiques intelligents	36 mois	2022-T1	P1	E1/P1/AN3/AT10			Non Démarré
156.		Créer 5 incubateurs universitaires (ESATIC, 4 Universités publiques)	Mettre à la disposition des porteurs de projets innovants numériques, une plateforme d'accueil de proximité	48 mois	2022-T1	P2	E1/P1/AN1			Non démarré
157.		Accélérer l'application des cas d'usages de la 5G et des technologies de la 4IR au secteur de la santé	Améliorer le système sanitaire, et fournir les soins de qualité via les technologies de l'information et de la communication	24 mois	2023-T2	P1	E1/P3/AN2			Non démarré

### 3.4.6.3. Impact général du plan d'action « Innovation »

Les réformes et projets identifiés ci-dessus dans le pilier stratégique « Innovation » ont pour objectif de promouvoir l'innovation afin d'exploiter de manière optimale le potentiel et les opportunités offertes par le secteur de l'économie numérique.

De manière spécifique, le plan d'action vise à promouvoir et implémenter les technologies de la quatrième révolution industrielle (Internet des Objets, Big Data, registres distribués, Cloud computing) dans les secteurs prioritaires pour améliorer leur productivité.

### 3.4.7. La cybersécurité

**Objectif spécifique :** Renforcer la cybersécurité en sécurisant les infrastructures techniques afin d'assurer leur disponibilité et garantir l'intégrité, la confidentialité et l'authenticité des données qui circulent dans le cyberspace ivoirien

#### 3.4.7.1. Les réformes relatives à la cybersécurité

#	Réformes	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Budget (Millions FCFA)	Financement E= État B = Bailleur	Statut de l'activité
158.	Réaliser une étude d'optimisation du cadre légal	Optimiser le cadre légal	3 mois	2022-T1	P1	E1/P4/AN1			Non Démarré
159.	Élaborer une stratégie nationale de cybersécurité	Renforcer la confiance du cyberspace ivoirien	6 mois	2021-T3	P1	E1/P4/AN1	100		En cours
160.	Adhérer et/ou ratifier les conventions de Budapest et Malabo sur la cybersécurité	Renforcer la coopération internationale en matière de cybersécurité	12 mois	2021-T3	P1	E1/P4/AN1	0		En cours
161.	Adopter et mettre en œuvre un plan national de protection des infrastructures critiques	Protéger le cyberspace, les systèmes d'information nationaux et les infrastructures critiques	6 mois	2023-T1	P2	E1/P4/AN1			Non Démarré
162.	Développer et mettre en œuvre un plan national de réponse aux cyber crises majeures		6 mois	2023-T1	P2	E1/P4/AN1			Non Démarré
163.	Adopter les textes sur la politique, les normes, les procédures et le contrôle de la cybersécurité des SI		6 mois	2022-T1	P1	E1/P4/AN1			Non Démarré

164.	Mettre en place l'autorité dédiée responsable des activités de cybersécurité	Assurer la régulation et la sécurisation du cyberspace	12 mois	2023-T1	P2	E1/P4/AN1			Non Démarré
165.	Adopter le cadre réglementaire de l'audit de sécurité des systèmes d'informations	Protéger le cyberspace et les systèmes d'information nationaux	12 mois	2023-T1	P2	E1/P4/AN1			Non Démarré
166.	Renforcer et opérationnaliser la loi sur la protection des données	Assurer la souveraineté des données	12 mois	2022-T1	P1	E1/P4/AN1			Non démarré
167.	Mettre en place un plan national de protection en ligne des personnes vulnérables (personnes en situation de handicap, enfants)	Assurer la protection en ligne des personnes vulnérables	12 mois	2022-T1	P1	E1/P4/AN1			Non démarré
168.	Elaborer une stratégie de protection des données	Protéger le cyberspace, les systèmes d'information nationaux et les infrastructures critiques	6 mois	2022-T3	P2	E1/P4/AN1			Non démarré

### 3.4.7.2. Les projets relatifs à la cybersécurité

#	Projets	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Budget (Millions FCFA)	Financement E= État B = Bailleur	Statut de l'activité
<b>Orientation 1 : Améliorer les capacités de détection et de réponse aux incidents de cybersécurité en vue de protéger le cyberspace</b>									
169.	Mettre en place un centre national de supervision des réseaux et services d'information critiques (SOC)	Renforcer les capacités techniques et opérationnelles du CI-CERT et des structures annexes	12 mois	2021-T4	P2	E1/P4/AN2			Non Démarré
170.	Mettre en place un CERT gouvernemental et créer 2 CERT sectoriels dans le secteur bancaire et les télécommunications		12 mois	2021-T4	P3	E1/P4/AN2	1 000		Non Démarré
171.	Mettre en place un centre national de supervision des réseaux et services d'information critiques	Identifier et renforcer la protection des infrastructures critiques	12 mois	2021-T4	P2	E1/P4/AN2			Non Démarré
172.	Renforcer la protection des infrastructures critiques	Anticiper et prévenir les cyberattaques	24 mois	2022-T1	P1	E1/P4/AN2/	900		Non Démarré

173.	Tenir une conférence annuelle sur la cybersécurité (secteurs public et privé, la société civile et les milieux académiques)	Renforcer le cadre collaboratif des acteurs de la cyber sécurité pour partager les expériences	12 mois	2022-T2	P1	E1/P4/AN2	500		Non Démarré
174.	Construire un laboratoire national de forensics pour les analyses numériques	Acquérir les capacités opérationnelles pour les autopsies numériques	12 mois	2021-T4	P1	E1/P4/AN2/AT1			Études en cours
175.	Mettre en place une plateforme numérique pour le déroulement des cyberdrills nationaux	Évaluer les capacités d'interventions en cas d'attaque	12 mois	2022-T1	P1	E1/P4/AN2/AT4	1 000		Non Démarré
176.	Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des structures en charge de la lutte contre la cybercriminalité	Améliorer les capacités d'intervention des structures de lutte contre la cybercriminalité	12 mois	2022-T3	P1	E1/P4/AN3/AT3			Non Démarré
177.	Réaliser une étude nationale d'identification et d'évaluation des infrastructures critiques	Améliorer la réactivité et l'efficacité dans la protection des systèmes d'information nationaux et des infrastructures critiques	12 mois	2022-T1	P1	E1/P4/AN1			Non Démarré
<b>#</b>	<b>Projets</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Durée</b>	<b>Date début</b>	<b>Priorité</b>	<b>Lien PND 21-25</b>			<b>Statut de l'activité</b>

### Orientation 2 : Renforcer la confiance des utilisateurs dans l'utilisation des services et transactions en ligne

178.	Créer un label de sécurité (audit et certification) pour les plateformes fournissant des services de transaction en ligne ouverts au public	Mettre en place les infrastructures et les procédures permettant d'accroître la sécurité des systèmes d'information	12 mois	2022-T3	P2	E1/P4/AN3/AT3			Non Démarré
179.	Mettre en œuvre une infrastructure à clé publique racine nationale (PKI)		12 mois	2022-T3	P2	E1/P4/AN3			Non Démarré
180.	Renforcer les capacités techniques de la PKI racine	Renforcer la sécurité des services informatiques	24 mois	2023-T1	P2	E1/P4/AN3/AT2	3 100		Non Démarré
181.	Créer une plateforme nationale des services d'horodatage		24 mois	2022-T1	P1	E1/P4/AN2/AT2	460		Non Démarré
182.	Sécuriser tous les sites Internet en adoptant le protocole HTTPS.		48 mois	2022-T1	P1	E1/P4/AN2/			Non démarré

183.	Intégrer les services clés de l'administration à une plateforme centralisée de signature électronique		12 mois	2022-T3	P3	E1/P4/AN3			Non Démarré
184.	Promouvoir et vulgariser le cadre légal existant sur la cybersécurité	Informers les usagers et les populations sur le cadre existant et inciter au respect de la réglementation sur la cybersécurité	12 mois	2022-T2	P1	E1/P4/AN1			Non démarré
<b>Orientation 3 : Renforcer la coopération nationale et internationale en matière de cybersécurité</b>									
185.	Signer un MoU entre les Autorités nationales de cybersécurité de la CEDEAO) en matière de cyber sécurité		12 mois	2023-T3	P2	E1/P4/AN1			Non Démarré
186.	Mettre en place une plateforme de partage d'informations et renseignement opérationnels de sécurité (MISP)		12 mois	2023-T3	P2	E1/P4/AN2			Non Démarré
187.	Formaliser et opérationnaliser le réseau de référents cybersécurité de l'administration publique en collaboration avec le CI-CERT	Promouvoir les partages d'expérience et la coopération en matière de cybersécurité entre les acteurs publics et privés	12 mois	2023-T3	P2	E1/P4/AN2			Non Démarré
188.	Créer un dispositif de collaboration des organisations nationales (publiques et privées) de la cybersécurité		12 mois	2023-T3	P2	E1/P4/AN1			Non Démarré
189.	Créer et animer un cadre permanent d'échanges et de travail sur la protection des infrastructures critiques		12 mois	2023-T3	P2	E1/P4/AN1			Non Démarré

### 3.4.7.3. Impact général du plan d'action « Cyber sécurité »

Les réformes et projets identifiés dans le pilier stratégique « Cyber sécurité » ont pour objectif de traduire la volonté du Gouvernement de positionner la cyber sécurité comme une priorité avec un renforcement du dispositif et de la gouvernance en vue d'améliorer la coordination des interventions en la matière.

De manière spécifique, le plan d'action vise à préserver la souveraineté numérique de la Côte d'Ivoire sur le cyberspace en assurant sa protection par des mesures à la fois légales, organisationnelles et opérationnelles pour apporter une réponse coordonnée en cas d'incidents et prévenir les crises éventuelles.

## **4. DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE SUIVI-ÉVALUATION**

### **4.1. Objectif spécifique**

Le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation a pour mission d'assurer la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement du Numérique 2021 – 2025 de la Côte d'Ivoire.

### **4.2. Mise en œuvre**

Le pilotage de la stratégie est assuré par la Commission Nationale de Développement de la Société de l'Information.

Le suivi-évaluation de la stratégie est assuré par un comité de suivi-évaluation qui comprend :

- six (06) représentants du MENUTI parmi lesquels sera désigné le Président du Comité ;
- un (01) représentant de chaque structure sous tutelle du MENUTI ;
- un (01) représentant de la Société Nationale de Développement de l'Informatique (SNDI) ;
- un (01) représentant du Ministère du Plan et du Développement ;
- un (01) représentant du Ministère en charge de la Modernisation de l'Administration ;
- un (01) représentant du Ministère en charge du Budget ;
- un (01) représentant du Ministère en charge de l'Economie et des Finances ;
- un (01) représentant de l'UNETEL ;
- un (01) représentant du GOTIC ;
- un (01) représentant de la CGECI.

Comité de suivi-évaluation examinera l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et, au besoin, formulera des réorientations à apporter. Le Comité adressera des rapports trimestriels, semestriels et annuels au Ministre de l'Économie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation.

Le Comité de suivi-évaluation mettra en place les outils pertinents pour évaluer la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement du numérique 2021 - 2025 :

Le secrétariat du Comité de suivi-évaluation est assuré par la direction en charge de du suivi-évaluation du MENUTI.

Le Comité de suivi-évaluation est mis en place par arrêté du Ministre de l'Économie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation.

### **4.3. Plan de suivi-évaluation**



Le MENUTI élabore le plan de suivi-évaluation de la stratégie nationale du numérique et le met à la disposition du Comité de suivi-évaluation pour exploitation.

Le plan de suivi-évaluation définit comment les résultats, les activités et les ressources allouées à la stratégie seront suivis et évalués et comment l'information générée sera prise en compte et utilisée pour améliorer les performances dans la mise en œuvre.

Le plan de suivi-évaluation devra couvrir :

- le but et la portée du système de suivi et d'évaluation ;
- l'identification des acteurs et définition des rôles ;
- les procédures, les modalités, le circuit et le calendrier de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données ;
- les méthodes de vérification et d'analyse des données ;
- les modalités de dissémination et d'utilisation des données et des analyses ;
- les ressources humaines nécessaires ;
- le renforcement des capacités ;
- la définition du budget du suivi et évaluation.

#### 4.4. Réformes

#	Réformes	Résultats attendus	Durée	Date début	Priorité	Lien PND 21-25	Statut de l'activité
190.	Amender le décret d'organisation de la Commission Nationale de Développement de la Société de l'Information en intégrant le secteur privé.	Adapter les missions de la commission au cadre de la stratégie nationale de développement du numérique et intégrer le secteur privé dans la commission	3 mois	2022-T1	P1	E1/P2/AN2	Non démarré
191.	Opérationnaliser la Commission Nationale de Développement de la Société de l'Information.	Assurer la coordination nationale de la mise en œuvre de la stratégie	3 mois	2022-T2	P1	E1/P2/AN2	Non démarré